

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2540

17 octobre 2008

SOMMAIRE

Alinvest Ltd	121884	Gdansk Port Holdings S.à r.l.	121879
American Express Funding (Luxembourg) S.à r.l.	121878	GS-Invest S.à r.l.	121878
Arnsberg S.à r.l.	121879	HSH Nordbank A.G. Luxembourg Branch	121874
Asia Generics S.à r.l.	121894	IT-Investment Northern Europe Holding S.A.	121876
Avenir Telecom International S.A.	121878	Kadant International LLC Luxembourg S.C.S.	121876
Banque Invik S.A.	121884	Kimia S.A.	121875
Brandbrew S.A.	121875	Korea Beverages Holdings Sàrl	121877
BRE/Belvedere S.à r.l.	121878	Korea Beverages Investments S.à r.l. ...	121879
BRE/Triangle Shareholder S.à r.l.	121886	London Acquisition Luxco S.à r.l.	121896
Callisto S.A.	121874	Luxcellence Management Company S.A.	121892
Canary International S.à r.l.	121886	Michaud & Chailly S.à r.l.	121920
Canons Close S.à r.l.	121920	Milanda S.A.	121894
Canyon Capital Finance S.à r.l.	121877	Mindforest	121882
Captiva 2 KQ GP S.à r.l.	121889	Montalcino Finances S.A.	121883
Carspaze Services G.m.b.H.	121887	M.V.H. S.A.	121880
Castle Rock Invest S.A.	121890	Pro Fencing Investments Sàrl	121893
Cetiri Holding S.A.	121888	Rainbow Technologies S.A.	121877
Citco C&T Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	121889	Raw International Trader S.A.	121891
Cobetic International & Co, S.A.	121888	RIL II Hornbeams S.à r.l.	121891
Corfu S.A.	121882	Science in Motion G.m.b.H.	121890
DB Athena S.à r.l.	121895	SCI Residenza	121885
Divinum S.A.	121881	SD Fashion Business sàrl	121890
Ear & I S.à r.l.	121876	Soteclux S. à r.l.	121880
Ebalone Capital S.à r.l.	121895	Tamara S.A.	121879
Elbblick (Golf) S.à r.l.	121894	Uniker Investments Holding S.A.	121875
Elisenau Holding S.A.	121883	Ursus Investments S.A.	121880
Elster Holding S.A.	121881	Ventos S.A.	121874
Emmetre S.A.	121876	Weather Investments II Sàrl	121888
E.ON Energy from Waste Leudelage S. à r.l.	121880	Yum! Franchise de Mexico	121886
Euro Holiday Properties S.A.	121893	YUM! International Finance Company S. à r.l.	121889
European Civil Aviation Services SA	121885	Yum! Luxembourg Investments S.à r.l. ...	121887
Finus S.A.H.	121895		
Flanagan Holding S.A.	121892		

Callisto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 93.740.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/10/2007.

Signature.

Référence de publication: 2008126911/318/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU09027. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080147274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

SHS Nordbank A.G. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 27.292.

Die SHS Nordbank AG ist eingetragen im Amtsgericht Kiel unter der Nummer HRB 6127 und im Amtsgericht Hamburg unter der Nummer HRB 87 366.

Die Herren Alexander Stuhlmann, Hartmut Strauß und Ulrich W. Ellerbeck sind als Vorstandmitglieder der SHS Nordbank AG ausgeschieden. Die Herren Joachim Friedrich, Prof. Dr. Jens Nonnenmacher, Frank Roth und Bernhard Visser wurden als Mitglieder des Vorstands der SHS Nordbank AG genannt.

Der Vorstand der SHS Nordbank AG setzt sich demnach wie folgt zusammen:

Herr Hans Berger, Vorstandsvorsitzender der SHS Nordbank AG, geboren am 22.04.1950 in Neumünster, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel

Peter Rieck Vorstand SHS Nordbank AG, geboren in Kiel am 22.11.1952, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel

Joachim Friedrich, Vorstand der SHS Nordbank AG, geboren in Siegen am 15.01.1964, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel

Prof. Dr. Dirk Jens Nonnenmacher, Vorstand der SHS Nordbank AG, geboren in Karlsruhe am 03.06.1963, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel

Frank Roth, Vorstand der SHS Nordbank AG, geboren in Landau (Pfalz) am 16.06.1959, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel

Bernhard Visser, Vorstand SHS Nordbank AG, geboren in Bremen am 16.08.1966, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel

Luxembourg, 14.07.2008.

Für Requisition und Veröffentlichung

Meinert Riessen / Franz-Josef Glauben

Leiter Recht & Compliance / Leiter Kredit

Référence de publication: 2008127442/2696/31.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10913. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Ventos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.
R.C.S. Luxembourg B 49.346.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008126912/7241/11.

(080147393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Uniker Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 52.303.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 18 août 2008

Suite à une erreur intervenue lors de l'assemblée générale extraordinaire, cet extrait rectifie l'extrait enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 22 août 2008, référence LSO CT/10617 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 01/09/2008 L080130345.05. comme suit:

Révocation de Monsieur Filippo MANZONI, demeurant au 79, Marsham Street, SW1P 4SB London, Angleterre, au poste d'Administrateur et Administrateur-délégué de la société et ce avec effet au 14 août 2008.

Nomination de Monsieur Maurizio NICOLARDI demeurant au 16, Via Tinus, CH-7500 St Moritz, Suisse, au poste d'Administrateur de la société. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011;

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

UNIKER INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008127430/780/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01266. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Brandbrew S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 717.576.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 75.696.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 25 Juin 2008 que le mandat de M. Benoit Loore en tant qu'administrateur de la société est arrivé à expiration et n'a pas été renouvelé.

Munsbach, le 07 Octobre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008127439/5440/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02156. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Kimia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.688.

—
EXTRAIT

Démission du mandat de commissaire

- Le mandat de commissaire est dénoncé par la société VERICOM SA avec effet rétroactif au 7 août 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008127793/1185/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02629. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Emmetre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 112.449.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008127773/5770/12.

(080149126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

IT-Investment Northern Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 72.972.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.
Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008127774/5770/12.

(080149137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Ear & I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 126.502.

Constituée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 mars 2007, acte publié au Mémorial C no 1115 du 9 juin 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ear & I S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008128762/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01620. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Kadant International LLC Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 98.190.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 29 décembre 2007 de sa société mère KADANT INC ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128547/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11685. - Reçu 226,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Rainbow Technologies S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 103.777.

CLOTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 16 septembre 2008, enregistré à Luxembourg AC le 23 septembre 2008, LAC/2008/38454, aux droits de douze euros (12,- EUR), que la société "RAINBOW TECHNOLOGIES S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg N° B 103.777 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister, en date du 19 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 27 du 11 janvier 2005,

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008128647/5770/22.

(080150039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Canyon Capital Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.434.

Constituée par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 mars 2006, acte publié au Mémorial C 1399 du 20 juillet 2006, les statuts ont été modifiés par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglister (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 janvier 2008, acte publié au Mémorial C 747 du 27 mars 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Canyon Capital Finance S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008128761/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01622. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Korea Beverages Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.825,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 129.143.

Les comptes annuels pour la période du 27 avril 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128542/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01279. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

American Express Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 300.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 103.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128540/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01290. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

BRE/Belvedere S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 88.780.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1498 du 17 octobre 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128538/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02489. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

GS-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 89.271.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128765/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01663. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Avenir Telecom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 67.886.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128764/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01690. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Arnsberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.100.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128766/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02240. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Gdansk Port Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 110.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128545/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01262. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Korea Beverages Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.825,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 128.549.

Les comptes annuels pour la période du 27 avril 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128543/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01276. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Tamara S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 28.808.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.10.08.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme, Luxembourg

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2008128533/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00213. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080149793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Ursus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 101.399.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008128531/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01157. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

M.V.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 102.840.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008128529/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01148. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

**E.ON Energy from Waste Leudelage S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Soteclux S. à r.l.).**

Siège social: L-3346 Leudelage, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.975.

Auszug des Anteilskaufvertrages vom 24. September 2008

Es erhellt aus einer Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, vom 24. September 2008, einregistriert in Luxemburg, A.C. am 25. September 2008, LAC/2008/38914, dass die Gesellschaft E.ON Energy from Waste Saarbrücken GmbH, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichtes Saarbrücken, HRB 8835, mit Sitz in D-66111 Saarbrücken, Dudweilerstrasse 41, ("Verkäuferin") ihren Geschäftsanteil von 25.000,- € (fünfundzwanzigtausend Euro) bestehend aus 25 (fünfundzwanzig Anteilen) zu je 1.000 € (eintausend Euro) der Gesellschaft E.ON Energy from Waste Leudelage S.à r.l. (vorher "SOTECLUX S.à r.l.") an die E.ON Energy from Waste AG, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichtes Braunschweig, HRB 100830, mit Sitz in D-37350 Helmstedt, Schöninger Str. 2-3, ("Käuferin") abgetreten hat.

Für gleichlautenden Auszug zum Zwecke der Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister und der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 30. September 2008.

Henri HELLINCKX

Notar

Référence de publication: 2008127897/242/22.

(080149022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Elster Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.413.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 29 avril 2008 que:

- M. Laurent MULLER, Administrateur de la Société, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013;

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 2 juin 2008 que:

- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée;
- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008127891/717/28.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU08047. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Divinum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 16, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 106.126.

Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 30 mai 2007

5^e Résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission, avec effet immédiat de Messieurs Romain THILLENS et Dominique RANSQUIN, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri de leur fonction d'administrateurs au sein de la société.

6^e Résolution

L'assemblée générale décide de nommer avec effet immédiat à la fonction d'administrateur en remplacement des administrateurs sortants:

- Monsieur Guy DE MUYSER, Maréchal de la Cour Honoraire, Ambassadeur Honoraire, Administrateur de sociétés, demeurant au 7, rue d'Orange, L-2267 Luxembourg.
- Monsieur Philippe PARTSCH, avocat et professeur d'Université, demeurant au 9, allée Pierre de Mansfeld, L-2118 Luxembourg.

L'assemblée générale décide de leur conférer mandat jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Pour DIVINUM S.A.

Signature

Référence de publication: 2008127802/565/26.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01861. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Corfu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 66.108.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2007 tenue à 9.00 heures le 2 juin 2008

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen Zurich;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008127835/766/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08766. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Mindforest, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 78.271.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2007 tenue à 15h00 le 2 juin 2008

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement de l'adresse professionnelle de l'administrateur et administrateur-délégué Guy Kerger, ainsi que de l'administrateur Nicolas Hoffeld du 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 11, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2007;

5- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- M. Guy Kerger, 11, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg;
- M. Nicolas Hoffeld, 11, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg;
- Gestion & Administration S.A., Commercial Centre Square 2 - Alofi - Niue;

Administrateur-délégué:

- M. Guy Kerger, 11, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Fiduciaire Centra Fides S.A., 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, RCS B39.844;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée à être tenue en 2009;

Pour publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008127813/766/28.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08723. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Montalcino Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.587.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2007
tenue à 10.00 heures le 6 mai 2008*

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

- Mme Bourkel Anique, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen Zurich;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008127814/766/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08727. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Elisenau Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.402.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 17 avril 2008 que:

- M. Laurent MULLER, Administrateur de la Société, né le 22 mars 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 19 mai 2008 que:

- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée;

- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

121884

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008127890/717/28.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU08026. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Alinvest Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 129.216.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2007 tenue à 18.30 heures le 6 mai 2008

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

- Administrateurs:

* Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

* M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

* M. Alexandre Vancheri, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- Administrateur-délégué:

* M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- Commissaire aux comptes:

* Wilbur Associates Ltd, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen Zurich

qui tous acceptent, pour l'exercice 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008127810/766/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02508. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Banque Invik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 29.962.

Résolution du Conseil d'Administration de la société, qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008

Liste de présence:

Pierre Arens

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse L- 2132 Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès verbal a été signé par le Président et un autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Pierre Arens.

Resolution by the Board of Directors of the Company, taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008

Liste de présence:

Pierre Arens

121885

Resolution

The Board of Directors RESOLVED to move the registered office of the Company from 7, avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Thérèse L- 2132 Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by the Chairman and one Board other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Pierre Arens.

Référence de publication: 2008128948/1369/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09451. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

European Civil Aviation Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 74.969.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Pour European Civil Aviation Services S.A.

Claude GEIBEN / Filippo DOLLFUS DE VOLCKERSBER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008129076/8697/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00450. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080150717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2008.

SCI Residenza, Société Civile.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg E 598.

AUFLÖSUNG

Beschluss der Auflösung vom 24. Juni 2008

Im Jahr zweitausendacht, den vierundzwanzigsten Juni

Haben sich versammelt:

1. Herr Erik HAUSER, Architekt, geboren in Saarlouis am 15. Mai 1970, wohnhaft in D-66802 Ueberherrn-Felsberg, Schulstrasse 13,

2. Herr Giuseppe GRASSIA, Unternehmer, geboren in Bronte (I) am 24 März 1957, wohnhaft in D-66292 Riegelsberg, Birkenweg 11.

Welche festgestellt haben:

I. Dass die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, die alleinigen Eigentümer der SCI RESIDENZIA, mit Sitz in L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, H.R. Luxemburg E 589 sind

II. Dass das Gesellschaftskapital der SCI RESIDENZIA, wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Erik HAUSER, vorgenannt, hundertfünfundzwanzig Anteile	125
2.- Herr Giuseppe GRASSIA, vorgenannt, hundertfünfundzwanzig Anteile	125
Total: zwei hundert fünfzig Anteile	250

III. Dass die Komparenten die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft SCI RESIDENZIA, mit Wirkung vom heutigen Tage an beschlossen haben.

IV. Dass die Aktiva und die Passiva der Gesellschaft von den Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen und ihren Anteilen entsprechend übernommen werden.

V. Dass die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den Geschäftsführern volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate betreffend die Geschäftsführung erteilen.

VI. Dass die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren an nachstehender Adresse aufbewahrt werden, nämlich: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

VII. Dass dem Träger dieser Expedition alle Befugnisse gegeben werden für die Veröffentlichung und Erscheinung dieser Beschlüsse.

All dies ausgestellt, stellen die Anteilhaber fest dass die Gesellschaft bürgerlichen Rechts SCI RESIDENZIA vom heutigen Tag an aufgelöst ist.

Luxemburg, den 24. Juni 2008.
Erik HAUSER / Giuseppe GRASSIA
Die Anteilhaber

Référence de publication: 2008128943/503/39.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03769. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Canary International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.085.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} août 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 22 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008128539/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01292. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

BRE/Triangle Shareholder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 88.797.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1509 du 18 octobre 2002.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128537/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02496. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Yum! Franchise de Mexico, Société à responsabilité limitée.

Capital social: MXP 300.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.103.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 28 août 2008 de la société YUM! Franchise de Mexico que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 28 août 2008:

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant A de la société.

2. Démission du Gérant A suivant en date du 28 août 2008:

Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borgå, ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour YUM! Franchise de Mexico S.à r.l.
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Fondé de pouvoir
Signatures

Référence de publication: 2008127888/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08891. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Yum! Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 59.606.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.572.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 28 août 2008 de la société YUM! Luxembourg Investments S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 28 août 2008:

Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant A de la société.

2. Démission du Gérant A suivant en date du 28 août 2008:

Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borgå, Finlande ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant A de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour YUM! Luxembourg Investments S.à r.l.
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.
Fondé de pouvoir
Signature

Référence de publication: 2008127887/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08889. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Carspaze Services G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 138.716.

Par décision de l'assemblée des associés tenue le 1^{er} août 2008, Monsieur Dietmar DÜDDEN, commerçant, né le 20 mai 1950 à Brème (Allemagne), demeurant à CH-8807 Freienbach / Schwyz, Kantonstrasse 77-79, a été nommé comme deuxième gérant de la société pour une période indéterminée.

Pour la société
M^e Romain LUTGEN
Avocat à la Cour

Référence de publication: 2008127883/268/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01920. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Cobetic International & Co, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 119.382.

EXTRAIT

Par son courrier du 17 septembre 2008, la société Montbrun Révision Sàrl, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 67.501, et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, «Le Dôme» Espace Pétrusse - 2, avenue Charles de Gaulle, a démissionné de son poste de Commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008127805/677/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08728. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Cetiri Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 45.148.

*Extrait du procès-verbal à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social exceptionnellement le 16 septembre 2008**5^e Résolution*

Les mandats des Administrateurs de Monsieur Christophe BLONDEAU, Monsieur Nour-Eddin NIJAR, Monsieur Romain THILLENS, et Monsieur Pierre HOFFMANN ainsi que celui de Commissaire de H.R.T. Révision S.A. sont venus à échéance.

L'Assemblée Générale décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre HOFFMANN et de diminuer le nombre de postes d'Administrateur de quatre à trois.

L'assemblée Générale décide de renouveler avec effet rétroactif au 18 mars 2008 les mandats des Administrateurs de Monsieur Christophe BLONDEAU, Monsieur Nour-Eddin NIJAR et Monsieur Romain THILLENS, résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, ainsi que le mandat du Commissaire de H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour CETIRI HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008127796/565/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU07832. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Weather Investments II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.440.

Extrait de la décision prise par les associées en date du 19 mai 2008

M. Naguib Onsi SAWIRIS a été nommé comme président du conseil de gérance.

Luxembourg, le 24 septembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Weather Investments II Sàrl

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008127846/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09531. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Captiva 2 KQ GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.940.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008128144/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT03389. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Citco C&T Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 36.412.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.395.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2008.

Doeke van der Molen

Gérant

Référence de publication: 2008128148/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01860. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

YUM! International Finance Company S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 250.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.282.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 28 août 2008 de la société YUM! International Finance Company S.à r.l. que l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 28 août 2008:

Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant A de la société,

2. Démission du Gérant A suivant en date du 28 août 2008:

Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borgå, Finlande ayant son adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Gérant A de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour YUM! International Finance Company S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Fondé de pouvoir

Signature

Référence de publication: 2008127886/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08886. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Science in Motion G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 138.538.

Par décision de l'assemblée des associés tenue le 1^{er} août 2008, Monsieur Dietmar DÜDDEN, commerçant, né le 20 mai 1950 à Brème (Allemagne), demeurant à CH-8807 Freienbach / Schwyz, Kantonstrasse 77-79, a été nommé comme deuxième gérant de la société pour une période indéterminée.

Pour la société

M^e Romain LUTGEN

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2008127884/268/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01917. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Castle Rock Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.505.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 10 juin 2008 que:

- la démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la Société a été acceptée;

- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la Société.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008127892/717/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2008, réf. LSO-CU08051. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

SD Fashion Business sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 134.792.

Extrait de l'AGE du 10 septembre 2008

Il résulte de l'AGE du 10 septembre 2008 que la décision suivante a été prise:

- Modification du siège social, à savoir: transfert vers

SD Fashion Business Sàrl

Route de Bigonville - 14, L-8832 Rombach

Monsieur DUGARDIN Stéphane

Le gérant

Référence de publication: 2008127893/1067/16.

Enregistré à Diekirch, le 3 octobre 2008, réf. DSO-CV00029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080148780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Raw International Trader S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3428 Dudelange, 21A, route de Boudersberg.

R.C.S. Luxembourg B 34.940.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 3 septembre 2008 que:

1) L'assemblée a révoqué de leurs postes d'administrateur:

- Monsieur KARTHEISER Fernand, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur THILL François, demeurant à Strassen,

2) Suite à ce changement, le conseil d'administration sera désormais composé comme suit:

- Monsieur FLOREAN Gilbert, demeurant à F-57535 MARANGE-SILVANGE, 18, rue Pasteur, en qualité d'administrateur simple.
- Monsieur FLOREAN Renato, né le 12 août 1958 à F-57 Marange-Silvange, demeurant à F-57535 MARANGE-SILVANGE, 18, rue Pasteur, en qualité d'administrateur simple et d'administrateur délégué.
- Monsieur CARDOSO Francisco, demeurant à L-1713 LUXEMBOURG, 202, rue de Hamm, en qualité d'administrateur simple.

Jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2012

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008127428/1123/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00366. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

RIL II Hornbeams S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.134.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 3 septembre 2008 que:

- Monsieur Benoit Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 3 septembre 2008,

- le nombre de gérants dans la Société a été diminué de 4 à 3.

Depuis le 3 septembre 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Ireland), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

- Monsieur Hendre Wesson, né le 22 septembre 1978 à East London (L'Afrique du Sud), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Pour extrait conforme

Residential Initiatives II S.a r.l

Signature

Référence de publication: 2008127437/9443/30.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02077. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Luxcellence Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 46.546.

Liste d'application à partir du 23 septembre 2008

La présente liste annule et remplace toutes les précédentes.

1. Conditions de validité des signatures

- 2 signatures A conjointes peuvent engager la société sans limitation de montant
- 1 signature A et 1 signature B conjointes peuvent engager la société jusqu'à un montant de EUR 1.000.000
- 2 signatures B conjointes peuvent engager la société jusqu'à un montant de EUR 400.000
- 1 signature B et 1 signature C conjointes et/ou 1 signature A et 1 signature C conjointes peuvent engager la société jusqu'à un montant de EUR 125.000
- 2 signatures C conjointes peuvent engager la société jusqu'à un montant de EUR 25.000

2. Liste des signataires à partir du 23 septembre 2008

Signatures A - Conseil d'administration

EULER Lucien

GILSON DE ROUVREUX Antoine

MICHALOWSLKI Jean-Pierre

STORME Olivier

WEYNAND Pascal

Signatures B

CAETI Nicolas

DISCOURS Jérôme

FELTESSE Michel

GIMEL Franck

KREINS Jean-Marie

RUAR Marielle

SVERZUT Laurent

VALENTINI Jean-Pierre

WEBER Marc

Signatures C

BERKES Lisiane

LODEWIJCKX Monique

Référence de publication: 2008128036/1024/38.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00398. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Flanagan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.110.

- Le siège social de la Société est transféré au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.
- Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles des Administrateurs comme suit:

* Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg

* Monsieur Benoît PARMENTIER, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg

* Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg.

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 8 août 2008.

Certifié sincère et conforme

FLANAGAN HOLDING S.A.

S. BOUREKBA / B. PARMENTIER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008128041/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01076. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Euro Holiday Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 59.766.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue de façon extraordinaire le 18 décembre 2001

1. Le siège social de la société est transféré du 12, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, avec effet au 18 décembre 2001.

2. La démission de la société HRT Révision S. à r. l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, de son mandat de Commissaire aux Comptes de la société, est acceptée avec effet au 18 décembre 2001.

3. La société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est nommé nouveau Commissaire aux Comptes de la société en son remplacement avec effet au 18 décembre 2001 et terminera le mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

Fait à Luxembourg, le 30 septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour EURO HOLIDAY PROPERTIES S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008128050/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2008, réf. LSO-CV01149. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080148925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Pro Fencing Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 701.700,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.337.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128098/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008, réf. LSO-CV00309. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Asia Generics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 61.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.467.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008128095/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2008, réf. LSO-CU08789. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Elbblick (Golf) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 127.065.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2008128066/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02055. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Milanda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 73.331.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2008.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008128080/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2008, réf. LSO-CU08583. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

DB Athena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.526.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 août 2008:

Le mandat du gérant Monsieur Rolf Caspers, dont l'adresse professionnelle est 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est prolongé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008127911/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03266. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Finus S.A.H., Société Anonyme.

Capital social: EUR 47.120,00.

Siège social: L-5532 Remich, 8, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 38.734.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire et du conseil d'administration du 12 septembre 2007

Reconduction des mandats des administrateurs:

Monsieur Alfred VISILIT, demeurant à L-5532 REMICH, 8, rue Enz, né le 19 juillet 1935 à Les Etangs (F).

Monsieur Jean-Marie VISILIT, demeurant à L-5532 REMICH, 8, rue Enz, né le 24 mars 1963 à Woippy (F).

Madame Marie-Thérèse VISILIT, demeurant à L-5532 REMICH, 8, rue Enz, née le 23 novembre 1936 à Thionville (F).

Le mandat de l'administrateurs ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Reconduction du mandat d'administrateur-délégué et président du conseil d'administration:

Monsieur Alfred VISILIT, demeurant à L-5532 REMICH, 8, rue Enz, né le 19 juillet 1935 à Les Etangs (F).

Le mandat de l'administrateur-délégué et du président du conseil d'administration ainsi nommé prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2008127791/1185/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2008, réf. LSO-CU07239. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Ebalone Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.557.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Ebalone Capital S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008128519/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008, réf. LSO-CV02625. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.

London Acquisition Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 564.322,90.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 133.574.

In the year two thousand and eight, on the twenty sixth day of August,

Before Maître Jean-Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of London Acquisition Luxco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.574 and incorporated by a deed drawn up by the notary Maître Paul Bettingen, on 5 November 2007 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 12 December 2007, number 2883, page 138338 (the "Company").

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed drawn up by the notary Maître Martine Schaeffer on 24 January 2008, published in the Mémorial C dated 27 June 2008, number 1587, page 76149.

The share capital of the Company is fixed at four hundred eighty seven thousand seven hundred forty two Euros eighty Cents (EUR 487,742.80) represented by forty eight million seven hundred seventy four thousand two hundred eighty (48,774,280) shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the notary. The said list will be registered with this deed.

II. All the shareholders have been duly convened and it appears from the attendance list that forty eight million seven hundred seventy four thousand two hundred eighty (48,774,280) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented in this extraordinary general meeting. The meeting is thus regularly constituted and may validly decide on all of the items of the agenda.

III. The shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and have waived any convening formalities or requirements. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to increase the Company's share capital by an amount of seventy six thousand five hundred eighty Euros ten Cents (EUR 76,580.10) in order to raise it from its current amount of four hundred eighty seven thousand seven hundred forty two Euros eighty Cents (EUR 487,742.80) to five hundred sixty four thousand three hundred twenty two Euros ninety Cents (EUR 564,322.90) by issuing 765,801 new class A Shares, 765,801 new class B Shares, 765,801 new class C Shares, 765,801 new class D Shares, 765,801 new class E Shares, 765,801 new class F Shares, 765,801 new class G Shares, 765,801 new class H Shares, 765,801 new class I Shares and 765,801 new class J Shares, having each a par value of one Euro Cent (EUR 0.01), by contributions in cash.

2. Decision to transfer the registered office of the Company from 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, to 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

3. Decision to amend and restate the Articles.

4. Decision to appoint KPMG Audit S.à r.l., with registered address at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 103.590, as qualified auditor (réviseur d'entreprises) of the Company for a term ending on the date of the next annual general meeting of the shareholders of the Company, pursuant to article 17 of the Articles.

After deliberation, the following resolutions were taken in compliance with article 13 of the Articles:

First resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders to increase the Company's share capital by an amount of seventy six thousand five hundred eighty Euros ten Cents (EUR 76,580.10) in order to raise it from its current amount of four hundred eighty seven thousand seven hundred forty two Euros eighty Cents (EUR 487,742.80) to five hundred sixty four thousand three hundred twenty two Euros ninety Cents (EUR 564,322.90) by issuing 765,801 new class A Shares, 765,801 new class B Shares, 765,801 new class C Shares, 765,801 new class D Shares, 765,801 new class E Shares, 765,801 new class F Shares, 765,801 new class G Shares, 765,801 new class H Shares, 765,801 new class I Shares and 765,801 new class J Shares, having each a par value of one Euro Cent (EUR 0.01), by contributions in cash.

Subscriptions and payments

1. Stichting Management Stork I, a foundation governed by the laws of the Netherlands, having its address at Amersfoortsestraatweg 7, 1412KA Naarden, the Netherlands, with registration number 32134568, declares to subscribe for 294,474 new class A Shares, 294,474 new class B Shares, 294,474 new class C Shares, 294,474 new class D Shares, 294,474 new class E Shares, 294,474 new class F Shares, 294,474 new class G Shares, 294,474 new class H, 294,474 new class I Shares and 294,474 new class J Shares having each a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) for a total amount of twenty nine thousand four hundred forty seven Euros forty Cents (EUR 29,447.40), which have been fully paid up by a contribution in cash of twenty nine thousand four hundred forty seven Euros forty Cents (EUR 29,447.40), therefore the amount of twenty nine thousand four hundred forty seven Euros forty Cents (EUR 29,447.40) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary; and

2. Stichting Management Stork II, a foundation governed by the laws of the Netherlands, having its address at Amersfoortsestraatweg 7, 1412KA Naarden, the Netherlands, with registration number 32134568, declares to subscribe for 471,327 new class A Shares, 471,327 new class B Shares, 471,327 new class C Shares, 471,327 new class D Shares, 471,327 new class E Shares, 471,327 new class F Shares, 471,327 new class G Shares, 471,327 new class H, 471,327 new class I Shares and 471,327 new class J Shares having each a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) for a total amount of forty seven thousand one hundred thirty two Euros seventy Cents (EUR 47,132.70), which have been fully paid up by a contribution in cash of forty seven thousand one hundred thirty two Euros seventy Cents (EUR 47,132.70), therefore the amount of forty seven thousand one hundred thirty two Euros seventy Cents (EUR 47,132.70) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Second resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolves to transfer the registered office of the Company from 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, to 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Third resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolves to amend and restate the Articles, which shall now read as follows:

Amended and restated articles of association

London Acquisition Luxco S.à r.l.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société a responsabilité limitée", private limited liability company under the name "London Acquisition Luxco S.à r.l." (the "Company") governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Société à responsabilité limitée".

Art. 2. Object.

2.1 The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

2.2 The Company may borrow in any way or form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose

of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

2.4 The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to any of the objects set out in Articles 2.1 through 2.4 above.

Art. 3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

3.2 The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Schuttrange by decision of the board of managers.

3.3 The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

3.4 The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

3.5 In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

4.2 The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. For the purpose of these Articles:

"Available Amount": means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares (the "Class of Shares") to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve (s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR= the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR= any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

"Interim Accounts": means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date": means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

5.1 The issued share capital of the Company is set at five hundred sixty four thousand three hundred twenty two Euros ninety Cents (EUR 564,322.90) divided into:

- five million six hundred forty three thousand two hundred twenty nine (5,643,229) class A shares (the "Class A Shares"),
- five million six hundred forty three thousand two hundred twenty nine (5,643,229) class B shares (the "Class B Shares"),
- five million six hundred forty three thousand two hundred twenty nine (5,643,229) class C shares (the "Class C Shares"),
- five million six hundred forty three thousand two hundred twenty nine (5,643,229) class D shares (the "Class D Shares"),
- five million six hundred forty three thousand two hundred twenty nine (5,643,229) class E shares (the "Class E Shares"),
- five million six hundred forty three thousand two hundred twenty nine (5,643,229) class F shares (the "Class F Shares"),

- five million six hundred forty three thousand two hundred twenty nine (5,643,229) class G shares (the "Class G Shares"),
- five million six hundred forty three thousand two hundred twenty nine (5,643,229) class H shares (the "Class H Shares"),
- five million six hundred forty three thousand two hundred twenty nine (5,643,229) class I shares (the "Class I Shares"),

and

- five million six hundred forty three thousand two hundred twenty nine (5,643,229) class J shares (the "Class J Shares"),

(Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares are collectively referred to as the "Shares", their holders being referred to as the "shareholders"), each Share with a nominal value of EUR 0.01 (one euro cent) and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

5.3 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the same manner required for the amendment of these Articles.

5.4 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class (es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J Shares).

5.5 The Company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority:

(i) no Class A Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class B Shares outstanding;

(ii) no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding;

(iii) no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding;

(iv) no Class D Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding;

(v) no Class E Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class F Shares outstanding;

(vi) no Class F Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class G Shares outstanding;

(vii) no Class G Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class H Shares outstanding;

(viii) no Class H Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class I Shares outstanding;

(ix) no Class I Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class J Shares outstanding.

5.6 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in Article 5.4 and in accordance with Article 5.5), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount less than any preferred dividend due, pursuant to Article 18.3, on the outstanding first Class of Shares (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

5.7 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.8 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class of Shares at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.9 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company to the relevant shareholders.

Art. 6. Shares - other instruments.

6.1 Each Share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

6.2 The Shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per Share.

6.3 Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.4 The Company may also issue any other instruments as provided for in the Shareholders Agreement.

Art. 7. Tag - along rights.

7.1 Subject to Article 7.2, if, prior to a Listing, a Candover Shareholder (the "Selling Shareholder") proposes to sell and transfer (a "Tag-Along Sale") Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement (the Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement proposed to be sold in the Tag-Along Sale being referred to as the "Tag-Along Equity") to a third party (other than a Person who is (i) an original party to the Shareholders Agreement, (ii) a Person to whom the Candover Shareholders syndicated their investments in the Company pursuant to the provisions of the Shareholders Agreement, or (iii) an Affiliate or limited partner of the Candover Shareholders where the Candover Shareholders continue to be able to control the voting rights) (the "Proposed Transferee") (such event a "Trigger Event") such Selling Shareholder shall:

7.1.1 procure that the Proposed Transferee to which such Tag-Along Sale is proposed to be made makes a written offer to every other shareholder (the "Tag-Along Sellers") to purchase from such Tag-Along Sellers up to that number of Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement equal to the portion of each of the Tag-Along Seller's Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement representing the same percentage of the total number of Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement held by each of such Tag-Along Sellers as the portion of the Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement being sold by such Selling Shareholder represents of the total number of Shares held by such Selling Shareholder immediately prior to the Tag-Along Sale at the same price per Share, the same price per any other Security as may be provided for in the Shareholders Agreement and on the same terms and conditions as offered to such Selling Shareholder it being understood that (i) each Co-Investor shall only be required to give customary warranties in relation to its authority and capacity to enter into relevant agreements and in relation to its unencumbered ownership of all its Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement so sold, (ii) each Co-Investor shall not be obliged to enter into any covenant which survives completion of the relevant transaction, such as for example any restrictive covenant, except for the covenant to vote its Shares in a way consistent with any relevant exit transaction document, steps reasonably required to complete the relevant transaction and customary confidentiality and similar undertakings, and (iii) each Co-Investor's potential liability exposure under any such transaction shall be limited to the proceeds it receives in the relevant sale transaction (the "Tag-Along Offer");

7.1.2 after agreeing to definitive documentation with respect to the Tag-Along Sale, provide to the Tag-Along Sellers written notice (the "Tag-Along Notice") specifying the material terms and conditions of the Tag-Along Sale, including the identity of the buyer to which the Tag-Along Sale is proposed to be made, the price per Share and the price per any other Security as may be provided for in the Shareholders Agreement to be paid and the maximum number of Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement that each of the Tag-Along Sellers may sell pursuant to the Tag-Along Offer; and

7.1.3 in the event that a Tag-Along Seller accepts the Tag-Along Offer, condition the closing of the Tag-Along Sale on the closing of the sale of Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement pursuant to the Tag-Along Offer.

7.2 The Tag-Along Sellers may accept a Tag-Along Offer within fifteen Business Days of receiving a Tag-Along Notice by providing to the relevant Selling Shareholder on the one hand and the proposed buyer on the other hand a written notice of acceptance, specifying the number of Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement that it wishes to sell to the buyer pursuant to the Tag-Along Offer. If any Tag-Along Sellers do not accept the Tag-Along Offer (the "Excess Tag-Along Equity"), those Tag-Along Sellers who do accept the relevant Tag-Along Offer shall also be given an opportunity to accept the relevant Tag-Along Offer also in respect of their pro rata percentage of the Excess Tag-Along Equity.

7.3 Upon acceptance by a Tag-Along Seller of a Tag-Along Offer, the Tag-Along Seller shall be deemed to have agreed to sell the relevant number of Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement specified in the Tag-Along Seller's notice referred to in Article 7.2 and shall make or agree to the same representations, covenants, indemnities (with respect to all matters other than the ownership of Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement of the other Selling Shareholders) and other agreements as the Selling Shareholder on a pro rata basis reflecting the number of Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement sold by the Selling Shareholder, provided that any such representations, covenants, indemnities and other agreements shall be made or agreed severally and not jointly.

7.4 The Selling Shareholder shall be under no obligation to a Tag-Along Seller pursuant to this Article 7 as a result of any decision by the Selling Shareholder not to consummate a Tag-Along Sale (it being understood that such decision shall be made by the Selling Shareholder in its sole discretion).

7.5 The Selling Shareholder and each Tag-Along Seller shall bear its proportionate share of all transaction fees and expenses in connection with a Tag-Along Sale.

7.6 Each Party shall take all such actions and exercise its voting rights with respect to its Shares or its right to act by written consent, as applicable, in such manner as may be necessary and appropriate to ensure that a Tag-Along Sale may be consummated.

7.7 If one or more third parties who are not an Affiliate of any of the original shareholders or any of those Persons who may become a shareholder pursuant to the provisions of the Shareholders Agreement (the "Proposed Transferees") acquire, in one or a series of related transactions, such number of Shares and/or any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement issued and outstanding from time to time that the Candover Shareholders, the Salmon Shareholders and the Co-Investors (including, in each case, an Affiliate of the Candover Shareholders where the Candover Shareholders continue to be able to control the voting rights attached to such Shares) collectively cease to hold fifty percent (50%) or more of the Shares and/or any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement issued and outstanding from that relevant time, Article 7.1 (save, for the avoidance of doubt, the Trigger Event set out at in Article 7.1, which shall be replaced by the trigger event set out in this Article 7.7) shall be applied in such a way that the Proposed Transferees in the proposed transaction which causes their combined stake to drop below the abovementioned fifty percent (50%) threshold shall be required to make an offer to buy all of the Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement held by the Salmon Shareholders on the terms set out in Article 7.1. For the avoidance of doubt, Proposed Transferees shall exclude any Person who is (i) an original party to the Shareholders Agreement or (ii) an Affiliate or limited partner of the Candover Shareholders where the Candover Shareholders continue to be able to control the voting rights attached to such Shares.

7.8 The Proposed Transferee's offer may be conditional on the offer resulting in the Proposed Transferee's or members of its group, holding or increasing their shareholding to a specified proportion of the Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement in issue.

Art. 8. Drag - along rights.

8.1 If, prior to a Listing, the Candover Shareholders propose to sell and transfer, in a single transaction or series of related transactions, directly or indirectly, more than fifty percent (50%) of the Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement held by them as at the Settlement Date to a third party (other than an Affiliate or limited partner of the Candover Shareholders where the Candover Shareholders continue to be able to control the voting rights) (the "Drag-Along Purchaser") (such sale a "Drag-Along Sale"), they (or Candover) shall be entitled to require, by way of serving a written notice (a "Compulsory Purchase Notice") on each of the other shareholders, including for the avoidance of doubt those Persons who became shareholders as a result of the exercise of any rights under the MEIS, that all the other shareholders sell and transfer to such Drag-Along Purchaser all the Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement held by such other shareholders for the same price per Share, the same price per any other Security as may be provided for in the Shareholders Agreement and otherwise on the same terms and conditions as applicable to the Candover Shareholders in the Drag-Along Sale.

8.2 The Compulsory Purchase Notice shall specify the material terms and conditions of the proposed Drag-Along Sale.

8.3 Each shareholder shall:

8.3.1 sign such sale and purchase or other agreements as the Candover Shareholders propose to sign in order to effect a Drag-Along Sale;

8.3.2 make or agree to the same representations, covenants, indemnities (with respect to all matters other than any other shareholders ownership of Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement) and other agreements as the Candover Shareholders on a pro rata basis reflecting the number of Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement sold by such shareholder, provided that any such representations, covenants and other agreements shall be made or agreed severally and not jointly, it being understood that (i) each Co-Investor shall only be required to give customary warranties in relation to its authority and capacity to enter into relevant agreements and in relation to its unencumbered ownership of all its Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement so sold, (ii) each Co-Investor shall not be obliged to enter into any covenant which survives completion of the relevant transaction, such as for example any restrictive covenant, except for the covenant to vote its Shares in a way consistent with any relevant exit transaction document, steps reasonably required to complete the relevant transaction and customary confidentiality and similar undertakings, and (iii) each Co-Investor's potential liability exposure under any such transaction shall be limited to the proceeds it receives in the relevant sale transaction;

8.3.3 shall bear its proportionate share of all transaction fees and expenses in connection with a Drag-Along Sale; and

8.3.4 take all such actions and exercise its voting rights with respect to its Shares, in such manner as may be necessary and appropriate to ensure that the Drag-Along Sale on the above terms is consummated.

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of up to three members who need not be shareholders of the Company. The managers shall be appointed as follows:

9.1.1 The Candover Shareholders shall be entitled from time to time to nominate for appointment three candidates from which the general meeting of shareholders of the Company shall appoint two managers (the "Candover Managers").

9.1.2 Subject to the provisions of the Shareholders Agreement, the Salmon Shareholders shall be entitled from time to time to nominate for appointment two candidates from which the general meeting of shareholders of the Company shall appoint one manager (the "Salmon Manager"). Unless otherwise provided for in the Shareholders Agreement, prior to making any such nomination the Salmon Shareholders shall consult with Candover and take Candover's reasonable concerns, if any, into account when making such nominations.

9.2 The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast and which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager, it being understood that:

9.2.1 the right of the Candover Shareholders and the Salmon Shareholders to nominate a candidate for appointment to the board of managers includes the right to propose the dismissal or suspension of the manager appointed in accordance with this Article 9.1, and

9.2.2 the provisions of this Article 9.1 shall apply equally to the replacement of a manager.

9.3 Removal of managers pursuant to this Article shall take effect without any liabilities to the Company for compensation for loss of office or otherwise except in relation to a service contract between the Company and a manager acting in an executive capacity.

9.4 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 10. Representation.

10.1 The Company shall be bound at any time by the joint signature of any two managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder (s) or manager(s) of the Company.

10.2 The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 11. Procedure for the board of managers.

11.1 The board of managers shall choose from among the Candover Managers a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

11.2 The board of managers shall meet when convened by one manager, in Luxembourg.

11.3 Unless otherwise agreed by all the managers, notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers not less than ten Business Days in advance of such meeting except in the event of emergency (in which case such notice as is reasonably practicable in the circumstances shall be given), the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

11.4 Any such notice shall specify the time and place of the meeting and shall be given with an agenda of the business to be transacted at such meeting together with all papers to be circulated or presented to the same.

11.5 Any such notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means of communication.

11.6 Any such notice may be waived by the consent of each manager given in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means of communication.

11.7 Meetings of the board of managers can be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

11.8 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

11.9 No business shall be transacted at any meeting of the board of managers unless a quorum as referred to in Article 11.10 is present at the time when the meeting proceeds to business and remains present during the transaction of such business.

11.10 The quorum for the transaction of business of the board of managers shall be two managers present or represented in person in Luxembourg, one of whom must be a Candover Manager (or his alternate) and one of whom must be the Salmon Manager (or his alternate), in each case unless otherwise agreed in writing by the Institutional Shareholders, it being understood that if at a duly convened meeting of the board of managers the required quorum is not represented, such meeting shall be adjourned to such other time (not less than five (except in emergencies) and not more than twenty Business Days later) and place in Luxembourg as (i) a majority of the managers in attendance at such meeting (even though not a quorum) shall reasonably determine and (ii) notified to each of the other managers not in attendance. The adjourned meeting may thereafter be reconvened at such time and place and at such reconvened meeting valid decisions may be taken with only the two Candover Managers (or their alternates) present or represented in person in Luxembourg at that second meeting. The notice of adjournment to be given to those managers not in attendance at a meeting to be adjourned must clearly state that such notice relates to an adjourned meeting and that when such meeting reconvenes

at the time and place stated in such notice that a decision may be taken provided only that the two Candover Managers (or their alternates) present or represented in person in Luxembourg at that second meeting.

11.11 Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board of managers are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented.

11.12 Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, initiated from Luxembourg by a majority of managers present in person in Luxembourg. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

11.13 The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman. A copy of such minutes shall be sent to the managers as soon as practicable after each meeting of the board of managers.

11.14 The managers shall be reimbursed for their reasonable travel and subsistence expenses incurred in respect of attending meetings of the board of managers of the Company or carrying out authorised business on behalf of the Company.

Art. 12. Indemnification.

12.1 The Company shall indemnify, defend and hold harmless each manager against any liabilities, claims, judgments, fines and penalties (the "Claims"), incurred by any such manager as a result of any threatened, pending or completed action, investigation or other proceeding, whether civil, criminal or administrative (the "Action"), brought by any Person other than the Company or any other company in the Group, in relation to acts or omissions in or related to his or her capacity as a manager. Claims will include derivative actions brought on behalf of the Company or any other company in the Group or their respective equity holders or creditors against any manager and claims by the Company (or any other company in the Group or their respective equity holders) for reimbursement for claims by third parties on the ground that any such manager was jointly liable to that third party in addition to the Company (or any other companies in the Group or their respective equity holders).

12.2 No manager will be indemnified with respect to Claims in so far as such Claims relate to fraud committed by such manager, or if the manager shall have been adjudged to be liable for wilful misconduct or gross negligence; provided that such fraud, wilful misconduct or gross negligence, as the case may be, had been adjudicated to have been the direct and primary cause for the Claim for which indemnification hereunder is sought by a competent Court with jurisdiction over the matter, in a final non-appealable judgment, order or decree.

12.3 Any expenses (including reasonable attorneys' fees and litigation costs) (together the "Expenses") incurred by a manager in connection with any Action, shall be reimbursed by the Company, but only upon receipt of a written undertaking by that manager that he or she shall repay such advanced Expenses if a competent Court with jurisdiction over the matter, in a final non-appealable judgment, order or decree, should determine that such manager is not entitled to be indemnified hereunder in respect of such Action. Expenses shall be deemed to include any tax liability that the manager may incur as a result of his indemnification or reimbursement hereunder.

12.4 If an Action against any manager by the Company or any company in the Group occurs, the Company will advance to the manager his or her reasonable Expenses, but only upon receipt of a written undertaking by that manager that he shall repay such Expenses in the event a competent Court with jurisdiction over the matter, in a final non-appealable judgment, order or decree, should resolve the Action in favour of the Company rather than the manager.

12.5 The manager shall not admit any personal financial liability vis-à-vis third parties, or enter into any settlement agreement, with respect to any Action for which he or she seeks indemnification hereunder, without the prior written authorization of the Company (not to be unreasonably withheld or delayed). The Company and the manager shall use all reasonable endeavours to cooperate with a view to agreeing on the defence of any Claims, but in the event that the Company and the manager shall fail to reach such an agreement, the manager shall comply with all directions given by the Company in its reasonable discretion.

12.6 The indemnity contemplated by this Article shall not apply to the extent Claims and Expenses are recoverable by a manager under any insurance policy, unless the rights to such recovery are assignable and assigned to the Company, and unless a claim under such policy shall have been made by the manager and diligently pursued but the insurance carrier has given written notification of its denial of the relevant claim or any portion thereof. In the event a claim is partially paid by the insurance carrier, any unadjusted portion of such claim (including, without limitation, any applicable deductibles or exclusions) shall not be subject to the foregoing restriction and shall be subject to indemnification by the Company hereunder.

12.7 In case of any amendment of this Article and/or if a manager resigns, the indemnity provided thereby shall nevertheless continue to apply to Claims and/or Expenses incurred in relation to the acts or omissions of the manager during the periods in which the manager held office.

Art. 13. General meetings of shareholders.

13.1 General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the issued and outstanding share capital of the Company.

13.2 Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

13.3 If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

13.4 Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

13.5 Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

13.6 However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the issued and outstanding share capital of the Company.

Art. 14. Annual general meeting. The annual general meeting of the Company shall be held on the last Friday in May at 10:00 AM (Luxembourg time) at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 15. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 16. Annual accounts.

16.1 At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

16.2 Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 17. Supervision of the Company.

17.1 If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

17.2 Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

17.3 At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

17.4 Where the thresholds of article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor(s) (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders from the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises"

17.5 Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor(s) may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 18. Allocation of profits.

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

18.2 Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory once the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

18.3 The holders of Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the Shares issued by the Company. After the payment of any such preferred dividends, all remaining income available for distribution in the Company (corresponding to the Available Amount), if any, shall be paid to the holders of Class J Shares.

18.4 In the case where there shall no longer be any Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class I Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G and/or Class H Shares.

18.5 In the case where there shall no longer be any Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class H Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after

the pro rata payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F and/or Class G Shares.

18.6 In the case where there shall no longer be any Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class G Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, and/or Class F Shares.

18.7 In the case where there shall no longer be any Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class F Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B, Class C, Class D and/or Class E Shares.

18.8 In the case where there shall no longer be any Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class E Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B, Class C and/or Class D Shares.

18.9 In the case where there shall no longer be any Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A, Class B and/or Class C Shares.

18.10 In the case where there shall no longer be any Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A, and/or Class B Shares.

18.11 In the case where there shall no longer be any Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the payment of any preferred dividends to the holders of Class A Shares.

18.12 In the case where there shall no longer be any Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares outstanding in the Company, the holders of Class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any.

Art. 19. Winding up - liquidation.

19.1 The general meeting of shareholders by the majority vote determined by the Law may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

19.2 The liquidation will be carried out by one or more liquidators, natural or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders, which will specify its/their powers and determine its/their remuneration.

19.3 When the liquidation of the Company is completed, the assets of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the Shares they hold.

Art. 20. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 21. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin at the date of the incorporation of the Company and end on the 31st day of December 2008.

Definitions

"Affiliate" shall mean, with respect to a given Person (in this definition, the "Relevant Person"), any Person who:

- (a) directly or indirectly, Controls, or is Controlled by, or is under a common Control with, the Relevant Person; or
- (b) from time to time, is managed by (i) the same investment manager as the Relevant Person is managed by, or (ii) an investment manager that is Controlled by the same Person that Controls the Relevant Person;

provided that, for the avoidance of doubt, no shareholder of the Company shall be deemed to be an Affiliate of the Company solely as a result of its rights to nominate certain managers of the Company or other contractual protection rights, each as may be provided in these Articles or in the Shareholders Agreement, and subject to the provisions of the Shareholders Agreement;

"Aretina" means Aretina Limited, a company with limited liability incorporated under the laws of Cyprus, with its registered office in Cyprus and having its address at Panteli Katelari 21, Libra House Office Complex, 2nd floor, Flat/Office 205, P.C. 1097, Nicosia, Cyprus, including any of its wholly-owned Subsidiaries to whom it may transfer any of its Shares or any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement pursuant to the provisions of the Shareholders Agreement;

"Business Day" shall mean a day (excluding Saturdays and Sundays) on which banks generally are open in London, the Netherlands and Luxembourg for the transaction of normal banking business;

"Candover" shall mean CANDOVER INVESTMENTS PLC and/or CANDOVER PARTNERS LIMITED, a private limited liability company with registered office at 20 Old Bailey EC4M 7LN, London, United Kingdom, registered with the UK trade and commerce register under number 01517104;

"Candover Shareholders" shall mean:

(1) CANDOVER INVESTMENTS PLC, a company incorporated in England and Wales (registered number 01512178), whose registered office is at 20 Old Bailey, Candover EC4M7LN;

(2) CANDOVER 2005 FUND US NO.1 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10587, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its Manager Candover Partners Limited (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN;

(3) CANDOVER 2005 FUND US NO.2 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10588, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its Manager Candover Partners Limited (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN;

(4) CANDOVER 2005 FUND US NO.3 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10589, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its Manager Candover Partners Limited (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN;

(5) CANDOVER 2005 FUND US NO.4 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10590, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its Manager Candover Partners Limited (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN;

(6) CANDOVER 2005 FUND UK NO.1 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10583, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its Manager Candover Partners Limited (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN;

(7) CANDOVER 2005 FUND UK NO.2 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10584, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its Manager Candover Partners Limited (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN;

(8) CANDOVER 2005 FUND UK NO.3 LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership registered in England and Wales with registered number LP 10585, whose principal place of business is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, acting by its Manager Candover Partners Limited (registered number 1517104) whose registered office is at 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN;

(9) CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, a company incorporated in England and Wales (registered number 1740547), whose registered office is at 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN, on behalf of the Candover 2005 Fund Co-Investment Scheme and the Candover 2005 Fund Direct Co-Investment Plan; and

(10) NORTHERN TRUST FIDUCIARY SERVICES (GUERNSEY) LIMITED, acting in its capacity as trustee of the Candover 2005 Offshore Employee Benefit Trust,

including any of their respective Affiliates to whom any of such Candover Shareholders may transfer any of their Shares or any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement pursuant to the provisions of the Shareholders Agreement but excluding any other Person (other than Affiliates) to whom any of such Candover Shareholders may transfer any of their Shares or any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement.

"Co-Investor" shall mean any Person to whom any of the Candover Shareholders, Aretina and Eyrir Invest have transferred any of their Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement, and any other Persons who subsequently take transfer of any of those Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement, in each case for so long as they continue to hold such Shares and any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement.

"Control" shall mean, in relation to any Person, the power of any other Person to secure:

- (a) by means of the direct or indirect ownership of voting securities;
- (b) by virtue of any powers conferred by the articles of association of that Person; or
- (c) by contract or otherwise

that the management, policies or affairs of that Person are conducted in accordance with such other Person's wishes and "Controlled" and "Controls" shall be construed accordingly;

"Eyrir Invest" shall mean Eyrir Invest ehf., a company with limited liability incorporated under the laws of Iceland, with its corporate seat in Reykjavik, Iceland and having its address at Skolavordustig 13, 101 Reykjavik, Iceland, including any of its wholly-owned Subsidiaries to whom it may transfer any of its Shares or any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement pursuant to the provisions of the Shareholders Agreement;

"Group" shall mean the Company and its Subsidiary undertakings from time to time and "member of the Group" is to be construed accordingly;

"Institutional Shareholders" shall mean the Candover Shareholders and the Salmon Shareholders together, and each an "Institutional Shareholder";

"Listing" shall mean the admission to trading of any of the equity or equity related securities of the Company or any of its direct or indirect Subsidiaries on any Recognised Investment Exchange or registration of any equity or equity related securities of the Company direct or indirect Subsidiaries under the US Securities Act of 1933, as amended;

"Managers" shall mean any Person who is an employee, manager or director of or, consultant to any member of the Group and who acquires, directly or indirectly via a MEIS, Shares and/or any other Securities as may be provided for in the Shareholders Agreement pursuant to the provisions of the Shareholders Agreement, collectively, and each a "Manager", excluding for the avoidance of doubt employees, managers and directors of and consultants to the Institutional Shareholders who may also from time to time be appointed as a director or manager of any member of the Group;

"MEIS" shall mean Stichting Management Stork I and Stichting Management Stork II, which are both foundations formed under the laws of the Netherlands, having their respective registered offices at Naarden, The Netherlands, and any other management equity investment scheme on terms and conditions approved from time to time by the board of managers of the Company and pursuant to which certain Managers shall participate, directly or indirectly, in the Company or any of its affiliates;

"Person" shall mean any natural person, association, corporation, general partnership, limited partnership, limited liability company, limited liability partnership, proprietorship, joint venture, trust cooperative, foundation or any other legal entity and includes such person's legal representatives, successors and permitted assigns;

"Recognised Investment Exchange" shall mean Euronext, the London Stock Exchange, the New York Stock Exchange or any other internationally recognised stock exchange; "Salmon Shareholders" shall mean Aretina and Eyrir Invest together;

"Securities" shall mean any of the Shares or any other instruments that may be issued by the Company from time to time;

"Settlement Date" shall have the same meaning as in the Shareholders Agreement;

"Shareholders Agreement" shall mean the shareholders agreement which may from time to time be made between the Company and the persons registered in the books of the Company from time to time as holders of one or more shares of the Company;

"Stork" shall mean Stork N.V., a company with limited liability incorporated under the laws of the Netherlands, having its address at Amersfoortsestraatweg 7, 1412 KA Naarden, the Netherlands;

"Subsidiary" shall mean, as regards any Person, any other Person who, directly or indirectly, is Controlled by such Person; and the term "Parent" of a Person means any other Person of which that Person is a Subsidiary within that meaning.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolves to appoint KPMG Audit S.à r.l., with registered address at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B103590, as qualified auditor (réviseur d'entreprises) of the Company for a term ending on the date of the next annual general meeting of the shareholders of the Company, pursuant to article 17 of the Articles.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de London Acquisition Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.574 et constituée selon un acte du notaire Maître

Paul Bettingen du 5 novembre 2007 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, recueil des sociétés et associations (le "Mémorial C") du 12 décembre 2007, numéro 2883, page 138338 (la "Société").

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Martine Schaeffer du 24 janvier 2008, publié au Mémorial C en date du 27 juin 2008, numéro 1587, page 76149.

Le capital social de la Société est fixé à quatre cent quatre-vingt sept mille sept cent quarante-deux Euros et quatre-vingt Cents (487.742,80 EUR) représentés par quarante huit millions sept cent soixante quatorze mille deux cent quatre vingt (48.774,280) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Cent d'Euro (0,01 EUR) chacune.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire. Cette liste restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II. Tous les associés ont été dûment convoqués et il ressort de la liste de présence que quarante huit million sept cent soixante quatorze mille deux cent quatre vingt (48.774.280) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement prendre toute décision sur les points à l'ordre du jour.

III. Les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour et ont renoncé aux formalités et exigences de convocation. L'assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante seize mille cinq cent quatre vingt Euros dix Cents (76.580,10 EUR) afin de le faire passer de son montant initial de quatre cent quatre-vingt sept mille sept cent quarante-deux Euros et quatre-vingt Cents (487.742,80 EUR) à cinq cent soixante quatre mille trois cent vingt deux Euros quatre vingt dix Cents (564.322,90 EUR) en émettant 765.801 nouvelles Parts Sociales A, 765.801 nouvelles Parts Sociales B, 765.801 nouvelles Parts Sociales C, 765.801 nouvelles Parts Sociales D, 765.801 nouvelles Parts Sociales E, 765.801 nouvelles Parts Sociales F, 765.801 nouvelles Parts Sociales G, 765.801 nouvelles Parts Sociales H, 765.801 nouvelles Parts Sociales I and 765.801 nouvelles Parts Sociales J ayant chacune une valeur nominale d'un Cent d'Euro (0,01 EUR), par apport en numéraire.

2. Décision de transférer le siège social de la Société de 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

3. Décision de modifier et refondre les Statuts.

4. Décision de nommer KPMG Audit S.à r.l., dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, comme réviseur d'entreprise de la Société pour une période prenant fin à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés de la Société, conformément à l'article 17 des Statuts.

Après délibération, la décision suivante a été prise conformément à l'article 13 des Statuts:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante seize mille cinq cent quatre vingt Euros dix Cents (76.580,10 EUR) afin de le faire passer de son montant initial de quatre cent quatre-vingt sept mille sept cent quarante-deux Euros et quatre-vingt Cents (487.742,80 EUR) à cinq cent soixante quatre mille trois cent vingt deux Euros quatre vingt dix Cents (564.322,90 EUR) en émettant 765.801 nouvelles Parts Sociales A, 765.801 nouvelles Parts Sociales B, 765.801 nouvelles Parts Sociales C, 765.801 nouvelles Parts Sociales D, 765.801 nouvelles Parts Sociales E, 765.801 nouvelles Parts Sociales F, 765.801 nouvelles Parts Sociales G, 765.801 nouvelles Parts Sociales H, 765.801 nouvelles Parts Sociales I and 765.801 nouvelles Parts Sociales J ayant chacune une valeur nominale d'un Cent d'Euro (0,01 EUR), par apport en numéraire.

Souscriptions et paiements

1. Stichting Management Stork I, une fondation de droit néerlandais, ayant son adresse à Amersfoortsestraatweg 7, 1412KA Naarden, les Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 32134568, déclare souscrire 294.474 nouvelles Parts Sociales A, 294.474 nouvelles Parts Sociales B, 294.474 nouvelles Parts Sociales C, 294.474 nouvelles Parts Sociales D, 294.474 nouvelles Parts Sociales E, 294.474 nouvelles Parts Sociales F, 294.474 nouvelles Parts Sociales G, 294.474 nouvelles Parts Sociales H, 294.474 nouvelles Parts Sociales I and 294.474 nouvelles Parts Sociales J ayant chacune une valeur nominale d'un Cent d'Euro (0,01 EUR), pour un montant total de vingt neuf mille quatre cent quarante sept Euros quarante Cents (29.447,40 EUR), entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de vingt neuf mille quatre cent quarante sept Euros quarante Cents (29.447,40 EUR); ainsi, le montant de vingt neuf mille quatre cent quarante sept Euros quarante Cents (29.447,40 EUR) est désormais à la disposition de la Société, dont la preuve a été dûment donnée au notaire; et

2. Stichting Management Stork II, une fondation de droit néerlandais, ayant son adresse à Amersfoortsestraatweg 7, 1412KA Naarden, les Pays-Bas, immatriculée sous le numéro 32134568, déclare souscrire 471.327 nouvelles Parts Sociales A, 471.327 nouvelles Parts Sociales B, 471.327 nouvelles Parts Sociales C, 471.327 nouvelles Parts Sociales D, 471.327 nouvelles Parts Sociales E, 471.327 nouvelles Parts Sociales F, 471.327 nouvelles Parts Sociales G, 471.327 nouvelles Parts Sociales H, 471.327 nouvelles Parts Sociales I and 471.327 nouvelles Parts Sociales J ayant chacune une valeur nominale d'un Cent d'Euro (0,01 EUR), pour un montant total de quarante sept mille cent trente deux Euros soixante dix Cents (47.132,70 EUR), entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de quarante sept mille cent trente deux Euros soixante dix Cents (47.132,70 EUR); ainsi, le montant de quarante sept mille cent trente deux Euros soixante dix Cents (47.132,70 EUR) est désormais à la disposition de la Société, dont la preuve a été dûment donnée au notaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de transférer le siège social de la Société de 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de modifier et refondre les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé, par les présentes, une société à responsabilité limitée dénommée «London Acquisition Luxco S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et le droit luxembourgeois en vigueur, et notamment la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur la société à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet.

2.1 L'objet de la Société sera l'acquisition de participations, à Luxembourg et à l'étranger, dans des sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir, par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière, toutes parts sociales ou actions, ainsi que tous titres, de quelque nature que ce soit, y compris toutes obligations, garanties ou non, tous certificats de dépôt et tous autres instruments de dette, ainsi que plus généralement tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, de quelque nature que ce soit. La Société peut participer à la création, au développement et au contrôle de toute société ou entreprise. La Société peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et d'autres droits de propriété intellectuelle.

2.2 La Société peut emprunter, de toute manière ou sous toute forme, sauf au moyen d'une offre publique. Elle peut émettre, uniquement par le biais de placements privés, des billets et des obligations, garanties ou non, ainsi que tous types de titres de dette et autres titres participatifs. La Société peut prêter des fonds, y compris les produits de tous emprunts et/ou de toutes émissions de titres de dette à ses filiales, sociétés affiliées ou autres sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut également accorder des garanties de toute nature en faveur de tiers, afin de garantir ses obligations, ou celles de ses sociétés affiliées, filiales ou autres sociétés, faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut en outre gager, nantir, hypothéquer, transférer ou grever de toute autre manière, tout ou partie de ses actifs. La Société peut, de manière générale, recourir à toutes techniques et utiliser tous instruments se rapportant à ses investissements, dans le but de les gérer avec efficacité, y compris toutes techniques et tous instruments conçus pour protéger la Société contre le risque de crédit, le risque de fluctuation des taux de change ou des taux d'intérêts, ainsi que les autres risques.

2.4 La Société peut en outre réaliser toutes opérations et réaliser toutes transactions, commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions qui sont favorables à la réalisation de toute partie de l'objet social exposé dans les articles 2.1 à 2.4 ci-dessus, ou seraient susceptibles de l'être.

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège de la Société sera dans la commune de Schuttrange, Grand duché du Luxembourg.

3.2 Le siège de la Société pourra être transféré sur le territoire de la commune de Schuttrange, par décision du conseil de gérance.

3.3 Le siège de la Société pourra être transféré en tout autre lieu du Grand duché du Luxembourg, ou à l'étranger, par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé/des associés délibérant conformément à la Loi.

3.4 La Société pourra disposer de bureaux et de succursales (qu'il s'agisse, ou non, d'un établissement permanent), à Luxembourg et à l'étranger.

3.5 Dans le cas où le conseil de gérance considérerait que des développements politiques, économiques ou sociaux susceptibles de perturber les activités normales de la Société à son siège social seraient intervenus, ou seraient imminents, ou que, compte tenu de la commodité des communications entre ledit siège et des personnes se trouvant à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger, jusqu'à la complète cessation de ces circonstances sortant de la normale, ces mesures temporaires seront sans effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège, demeurera une société de droit luxembourgeois. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées aux parties intéressées par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La vie de la Société ne cessera pas du fait du décès, de la suspension des droits civiques, de la faillite ou l'insolvabilité d'un associé.

Art. 5. Capital. Aux fins des présents Statuts:

«Date des États Financiers Intérimaires»: signifie la date située au plus tôt huit (8) jours avant celle du rachat et de l'annulation de la Catégorie de parts concernée.

«États Financiers Intérimaires»: désigne les états financiers Intérimaires de la Société à la Date des États Financiers Intérimaires concernés.

«Montant Disponible»: désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmentés de (i) toute prime d'émission librement distribuable et de toutes autres réserves distribuables; et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction des réserves légales se rapportant à la catégorie de parts sociales (la «Catégorie de Parts») devant être annulées; mais réduit (i) du montant de toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) de toutes sommes devant être mises en réserve(s), conformément aux exigences de la loi ou des Statuts, telles qu'indiquées, à tout moment, dans les États Financiers Intérimaires concernés (sans, pour éviter toute ambiguïté, toute double comptabilisation) de sorte que:

$$AA = (NP + P+CR) - (L + LR)$$

où:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime en parts sociales librement distribuable et toutes autres réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de réserve légale se rapportant à la Catégorie de Parts à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = toutes sommes devant être mises en réserve(s) en vertu des exigences de loi ou des Statuts.

5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent soixante quatre mille trois cent vingt deux Euros quatre vingt dix Cents (564.322,90 EUR), et divisé comme suit:

- cinq million six cent quarante trois mille deux cent vingt neuf (5.643.229) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);

- cinq million six cent quarante trois mille deux cent vingt neuf (5.643.229) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);

- cinq million six cent quarante trois mille deux cent vingt neuf (5.643.229) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);

- cinq million six cent quarante trois mille deux cent vingt neuf (5.643.229) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);

- cinq million six cent quarante trois mille deux cent vingt neuf (5.643.229) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);

- cinq million six cent quarante trois mille deux cent vingt neuf (5.643.229) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);

- cinq million six cent quarante trois mille deux cent vingt neuf (5.643.229) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);

- cinq million six cent quarante trois mille deux cent vingt neuf (5.643.229) parts sociales de catégorie H (les «Parts sociales de catégorie H»);

- cinq million six cent quarante trois mille deux cent vingt neuf (5.643.229) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»);

- cinq million six cent quarante trois mille deux cent vingt neuf (5.643.229) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»),

(Les Parts Sociales de Catégorie A, Parts Sociales de Catégorie B, Parts Sociales de Catégorie C, Parts Sociales de Catégorie D, Parts Sociales de Catégorie E, Parts Sociales de Catégorie F, Parts Sociales de Catégorie G, Parts Sociales de Catégorie H, Parts Sociales de Catégorie I et Parts Sociales de Catégorie J sont désignées collectivement les «Parts sociales», et les détenteurs de celles-ci les «Associés»), la valeur nominale de chaque Part Sociale étant de 0,01 EUR (un centime d'euro) et chaque Part Sociale conférant les droits et obligations stipulées dans les présents Statuts.

5.2 En plus du capital social, peut être créé un compte de prime sur lequel sera versée toute prime payée au titre d'une Part Sociale. Le montant dudit compte de prime est à la libre disposition du ou des associés.

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés, adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.4 Le capital social de la Société peut être réduit par annulation de Parts Sociales, y compris par annulation d'une ou plusieurs Catégories de Parts entière(s), par rachat et annulation de la totalité des Parts Sociales émises de cette (ces) Catégorie(s) de Parts Sociales. En cas de rachat et d'annulation de Catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats de Parts Sociales seront effectués à rebours de l'ordre alphabétique (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J).

5.5 La Société peut racheter ses Parts Sociales sous réserve des conditions de la loi en vigueur et dans l'ordre de priorité suivant:

(x) aucune Part Sociale de Catégorie A ne pourra être rachetée si la société a, à la date du rachat, des Parts Sociales de Catégorie B en circulation;

(xi) aucune Part Sociale de Catégorie B ne pourra être rachetée si la société a, à la date du rachat, des Parts Sociales de Catégorie C en circulation;

(xii) aucune Part Sociale de Catégorie C ne pourra être rachetée si la société a, à la date du rachat, des Parts Sociales de Catégorie D en circulation;

(xiii) aucune Part Sociale de Catégorie D ne pourra être rachetée si la société a, à la date du rachat, des Parts Sociales de Catégorie E en circulation;

(xiv) aucune Part Sociale de Catégorie E ne pourra être rachetée si la société a, à la date du rachat, des Parts Sociales de Catégorie F en circulation;

(xv) aucune Part Sociale de Catégorie F ne pourra être rachetée si la société a, à la date du rachat, des Parts Sociales de Catégorie G en circulation;

(xvi) aucune Part Sociale de Catégorie G ne pourra être rachetée si la société a, à la date du rachat, des Parts Sociales de Catégorie H en circulation;

(xvii) aucune Part Sociale de Catégorie H ne pourra être rachetée si la société a, à la date du rachat, des Parts Sociales de Catégorie I en circulation;

(xviii) aucune Part Sociale de Catégorie I ne pourra être rachetée si la société a, à la date du rachat, des Parts Sociales de Catégorie J en circulation.

5.6 En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Catégorie de Parts (dans l'ordre prévu à l'article 5.4 et conformément aux dispositions de l'article 5.5), telle Catégorie de Parts confère aux détenteurs de celles-ci un droit, au prorata de leur détention dans cette Catégorie de Parts au Montant Disponible, moins tout dividende prioritaire dû, conformément à l'article 18.3, au titre de la première Catégorie de Parts en circulation (à l'exception, toutefois, du Montant Total de l'Annulation, tel que déterminé par l'assemblée générale des associés), et les détenteurs des Parts Sociales remboursées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur par Part Sociale à l'annulation pour chacune des Parts de la Catégorie de Parts concernée détenue par eux et annulée.

5.7 La Valeur par Part Sociale à l'annulation sera calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts devant être rachetée et annulée.

5.8 Le Montant Total de l'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés, sur la base des États Financiers Intérimaires. Sauf résolution contraire de l'assemblée générale des associés, adoptée conformément à la procédure de modification des Statuts, le Montant Total de l'Annulation pour chacune des Catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Catégorie de Parts concernée au moment de son annulation, sous réserve toutefois que le Montant Total de l'Annulation n'excédera en aucun cas ce Montant Disponible.

5.9 En cas de rachat et d'annulation des Parts Sociales de la Catégorie concernée, la Valeur par Part Sociale à l'annulation deviendra due et payable par la Société aux associés concernés.

Art. 6. Parts sociales - autres instruments.

6.1 Chaque Part Sociale de la Société confère un droit de vote identique, et les droits de vote de chaque associé correspondent à sa participation.

6.2 Les Parts Sociales sont indivisibles envers la Société de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis.

6.3 Aucune Part Sociale ne peut être cédée à une personne n'ayant pas la qualité d'associé, à moins que des associés représentant au moins les trois quarts du capital social n'aient convenu du contraire en assemblée générale.

6.4 La Société peut également émettre tous autres instruments, conformément au Pacte d'Associés.

Art. 7. Droits de suite.

7.1 Sous réserve des dispositions de l'article 7.2, si, avant une Cotation, un Associé Candover (l'«Associé Cédant») propose de céder et de transférer (une «Cession avec Droit de Suite») des Parts Sociales et d'autres Titres, conformément au Pacte d'Associés (les Parts Sociales, ainsi que tous autres Titres, conformément aux dispositions du Pacte d'associés, susceptibles d'être cédés par la Cession avec Droit de Suite étant désignés les «Titres participatifs avec Droit de Suite») à un tiers (autre qu'une Personne (i) ayant la qualité de partie originale au Pacte d'Associés; (ii) auprès de laquelle les Associés Candover ont regroupé en consortium leurs investissements dans la Société, conformément aux dispositions du Pacte d'Associés; ou (iii) un Affilié ou un associé commanditaire des Associés Candover, dans la mesure où ces derniers

demeurent en mesure de contrôler les droits de vote) (le «Cessionnaire Proposé») (tel événement étant un «Événement Déclencheur»), cet Associé Cédant:

7.1.1 fera en sorte que le Cessionnaire Proposé auquel est offerte cette Cession avec Droit de Suite adresse à chacun des autres associés (les «Cédants par Droit de Suite») une offre d'achat auprès de tels Cédants par Droit de Suite, jusqu'à concurrence du nombre de Parts Sociales et de tous autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés, égal à la participation des Parts Sociales et de tous autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés, de chacun des Cédants par Droit de Suite représentant le même pourcentage du nombre total de Parts Sociales et de tous autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés, détenus par chacun de ces Cédants par Droit de Suite comme la participation de Parts Sociales et de tous autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés étant cédés par cet Associé Cédant représentent le nombre total de Parts Sociales détenues par tel Associé Cédant immédiatement avant la Cession avec Droit de Suite, au même prix par Part Sociale, au même prix pour tout autre Titre susceptible d'être prévu par le Pacte d'Associés et à des termes et conditions identiques à ceux offerts à tel Associé Cédant, étant entendu que (i) chaque Co-Investisseur sera seulement tenu de fournir les garanties d'usage en relation avec son autorité et sa capacité à conclure les accords concernés, ainsi qu'en ce qui concerne la propriété non grevée de la totalité de ses Parts Sociales et autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés, ainsi cédés, (ii) chaque Co-Investisseur ne sera pas obligé de conclure d'engagement survivant à la réalisation de la transaction concernée, tel que par exemple, tout engagement restrictif, excepté l'engagement de voter ses Parts Sociales d'une façon compatible avec tout document de transaction de sortie concerné, des étapes raisonnablement exigées pour réaliser la transaction concernée et des promesses de confidentialité d'usage et similaires, et (iii) la responsabilité potentielle de chaque Co-Investisseur dans une telle transaction sera limitée aux revenus qu'il aura perçus dans la transaction de vente concernée (l'«Offre de Droit de Suite»);

7.1.2 après accord sur a documentation définitive se rapportant à la Cession avec Droit de Suite, adressera aux Cédants avec Droit de Suite une notification écrite (la «Notification de Droit de Suite») spécifiant les termes et conditions essentiels de la Cession avec Droit de Suite, y compris l'identité de l'acheteur proposé pour la Cession avec Droit de Suite, le prix par Part Sociale et le prix par tout autre Titre susceptible d'être prévu par le Pacte d'Associés devant être acquitté, ainsi que le nombre maximum de Parts Sociales et de tous autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés que chacun des Cédants par Droit de Suite peut céder en vertu de l'Offre de Droit de Suite; et

7.1.3 si un Cédant par droit de suite accepte l'Offre de Droit de Suite, conditionnera la conclusion de la Cession avec Droit de Suite à la conclusion de la vente de Parts Sociales et de tous autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés, conformément à l'Offre de Droit de Suite.

7.2 Les Cédants par Droit de Suite disposent de quinze Jours Ouvrables suivant la réception de la Notification de Droit de Suite pour accepter l'Offre de Droit de Suite par notification écrite de son acceptation, à l'Associé Cédant concerné d'une part et à l'acquéreur proposé de l'autre, en précisant le nombre de Parts Sociales et d'autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés qu'il souhaite céder à l'acheteur en vertu de l'Offre de Droit de Suite. Si l'un ou l'autre des Cédants par Droit de Suite n'accepte pas l'Offre de Droit de Suite (l'«Excédant de Titres Participatifs par Droit de Suite»), les Cédants par Droit de Suite qui acceptent quant à eux l'Offre de Droit de Suite auront également la possibilité d'accepter l'Offre de Droit de Suite concernée également en proportion de leur pourcentage au prorata de l'Excédant de Titres Participatifs par Droit de Suite.

7.3 En cas d'acceptation d'une Offre de Droit de Suite par un Cédant par droit de suite, ce dernier sera réputé avoir consenti à la vente du nombre concerné de Parts Sociales et d'autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés spécifié dans la notification du Cédant par droit de suite à laquelle il est fait référence dans l'article 7.2, et souscrira à, ou acceptera, les mêmes déclarations, engagements, obligations d'indemnisation (en relation avec tous aspects autres que la propriété des Parts Sociales et autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés des autres Associés cédants) et autres accords que l'Associé Cédant, sur une base au prorata reflétant le nombre de Parts Sociales et de tous autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés cédés par l'Associé Cédant, sous réserve que ces déclarations, engagements, obligations d'indemnisation et autres accords seront souscrits et convenus individuellement et non conjointement.

7.4 L'Associé Cédant n'aura aucune obligation envers un Cédant par droit de suite en vertu du présent article 7.4 en conséquence de toute décision de l'Associé Cédant de ne pas conclure une Cession avec Droit de Suite (étant entendu que telle décision sera prise par l'Associé Cédant à son entière discrétion).

7.5 L'Associé Cédant et chaque Cédant par droit de suite supporteront leur part proportionnelle de la totalité des frais et dépenses liées à la transaction en liaison avec une Cession avec Droit de Suite.

7.6 Chaque Partie prendra toutes mesures et exercera ses droits de vote en relation avec ses Parts Sociales, ou ses droits à agir, par accord écrit, le cas échéant, de toute manière susceptible d'être nécessaire ou appropriée pour qu'une Cession avec Droit de Suite puisse avoir lieu.

7.7 Si un ou plusieurs tiers n'ayant pas la qualité d'Affilié de l'un ou l'autre des associés originaux, ou d'une Personne susceptible de devenir associé en vertu des dispositions du Pacte d'Associés (les « Cessionnaires Proposés ») acquièrent, en une transaction, ou une série de transactions liées, tel nombre de Parts Sociales et/ou d'autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés émis et en circulation, à un moment ou à un autre, de sorte que les Associés Candover, les Associés Salmon et les Cp-Investisseurs (y compris, dans chaque cas, un Affilié des Associés Candover,

dans la mesure où les Associés Candover demeurent en mesure de contrôler les droits de vote attachés à de telles Parts Sociales) cessent, collectivement, de détenir cinquante pour cent (50%), ou plus, des Parts Sociales et/ou d'autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés émis et en circulation, à compter de la date concernée, les dispositions de l'article 7.1 (sauf, pour éviter toute ambiguïté, l'Événement Déclencheur prévu dans l'article 7.1, qui sera remplacé par l'Événement Déclencheur stipulé dans le présent article 7.7) seront appliquées de manière à ce que les Cessionnaires Proposés pour la transaction envisagée faisant en sorte que leur part combinée passe sous le seuil des cinquante pour cent (50%) susmentionnés seront tenus de formuler une offre pour l'achat de la totalité des Parts Sociales et de tous autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés détenus par les Associés Salmon conformément aux conditions de l'article 7.1. Pour éviter toute ambiguïté, les Cessionnaires Proposés excluront toute Personne ayant la qualité de (i) partie initiale au Pacte d'Associés; ou (ii) d'Affilié ou d'associé commanditaire des Associés Candover, dans la mesure où ceux-ci conservent le contrôle des droits de vote attachés à telles Parts Sociales.

7.8 L'offre du Cessionnaire Proposé peut être conditionnée par celle ayant pour conséquence que le Cessionnaire Proposé, ou les membres de son groupe, détiennent ou portent leur participation à une proportion spécifiée des Parts Sociales et de tous autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés alors en circulation.

Art. 8. Droits d'obligation de sortie conjointe.

8.1 Si, avant une Cotation, les Associés Candover proposent de céder et de transférer à un tiers (autre qu'un Affilié ou un associé commanditaire des Associés Candover, dans la mesure où ces derniers demeurent en mesure de contrôler les droits de vote) (l'«Acquéreur avec Obligation de Sortie Conjointe»), en une seule transaction, ou par une série de transactions liées, directement ou indirectement, plus de cinquante pour cent (50%) des Parts Sociales et de tous autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés détenus par eux à la Date de Règlement (telle vente constituant une «Cession avec Obligation de Sortie Conjointe»), ils seront (ou Candover sera) en droit d'exiger, par signification d'une notification écrite (une «Notification d'Achat Obligatoire») adressée à chacun des autres associés, y compris afin de dissiper tout doute les Personnes qui seront devenues associés suite à l'exercice de tout droit sous le MEIS, que tous les autres associés cèdent et transfèrent à un tel Acquéreur avec Obligation de Sortie Conjointe la totalité des Parts Sociales et de tous autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés détenus par tels autres associés, pour le même prix par Part Sociale, le même prix par Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés, et autrement aux mêmes termes et conditions que celles applicables aux Associés Candover dans le cadre de la Cession avec Obligation de Sortie Conjointe.

8.2 La Notification d'Achat Obligatoire comportera les termes et conditions importants de la Cession avec Obligation de Sortie Conjointe proposée.

8.3 Chaque associé:

8.3.1 signera tels contrats de vente et d'achat, ou autres, que les Associés Candover soumettront à leur signature dans le but de donner effet à une Cession avec Obligation de Sortie Conjointe;

8.3.2 souscrira à, ou acceptera, les mêmes déclarations, engagements, obligations d'indemnisation (en relation avec tous aspects autres que la propriété, par d'autres associés, de Parts Sociales et d'autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés) et tous autres accords, de même que les Associés Candover, sur une base au prorata reflétant le nombre de Parts Sociales et de tous Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés cédés par tel associé, sous réserve que ces déclarations, engagements, obligations d'indemnisation et autres accords seront souscrits et convenus individuellement et non conjointement; étant entendu que (i) chaque Co-Investisseur sera seulement tenu de fournir les garanties d'usage en relation avec son autorité et sa capacité à conclure les accords concernés, ainsi qu'en ce qui concerne la propriété non grevée de la totalité de ses Parts Sociales et autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés, ainsi cédés, (ii) chaque Co-Investisseur ne sera pas obligé de conclure d'engagement survivant à la réalisation de la transaction concernée, tel que par exemple, tout engagement restrictif, excepté l'engagement de voter ses Parts Sociales d'une façon compatible avec tout document de transaction de sortie concerné, étapes raisonnablement exigées pour réaliser la transaction concernée et promesses de confidentialité d'usage et similaires, et (iii) la responsabilité potentielle de chaque Co-Investisseur dans une telle transaction sera limitée aux revenus qu'il aura perçus dans la transaction de vente concernée;

8.3.3 supportera sa part, proportionnelle, de la totalité des frais et dépenses liées de transaction en relation avec une Cession avec Obligation de Sortie Conjointe; et

8.3.4 prendra toutes mesures et exercera ses droits de vote en relation avec ses Parts Sociales, de toute manière, nécessaire et approprié pour faire en sorte que la Cession avec Obligation de Sortie Conjointe soit exécutée.

Art. 9. Gestion.

9.1 La Société sera dirigée par un conseil de gérance constitué de trois membres au plus qui ne seront pas nécessairement des associés de la Société. Les gérants seront nommés comme suit:

9.1.1 les Associés Candover seront à tout moment en droit de désigner aux fins de nomination trois candidats parmi lesquels l'assemblée générale des associés de la Société nommera deux gérants (les «Gérants de Candover»);

9.1.2 Sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés, les Associés Salmon seront à tout moment en droit de désigner aux fins de nomination deux candidats parmi lesquels l'assemblée générale des associés de la Société nommera un gérant (le «Gérant de Salmon»). Sauf stipulation contraire dans le Pacte d'Associés, avant de procéder à telle nomination, les

Associés Salmon consulteront Candover, et prendront en compte, le cas échéant, toutes préoccupations raisonnables de Candover pour procéder à telles nominations.

9.2 Les gérants seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés, prise à la majorité simple des suffrages exprimés et qui détermine leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés peut, à tout moment et ad nutum, révoquer et remplacer tout gérant, étant entendu que:

9.2.1 le droit des Associés Candover et des Associés Salmon à désigner un candidat aux fins de nomination au conseil de gérance inclut le droit de proposer la révocation ou la suspension du gérant nommé conformément aux dispositions du présent article 9.1; et

9.2.2 les dispositions du présent article 9.1 s'appliqueront également au remplacement d'un gérant.

9.3 La révocation des gérants en vertu du présent article prendra effet sans aucune responsabilité envers la Société en relation avec une quelconque indemnisation au titre d'une perte d'emploi, ou autrement, en relation avec un contrat de travail entre la Société et un gérant agissant en qualité de dirigeant.

9.4 Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera, à tout moment, liée par la signature conjointe de deux gérants, quels qu'ils soient. Le conseil de gérance peut, à tout moment, déléguer ses pouvoirs, pour des tâches spécifiques, à un ou plusieurs agents ad hoc qui n'auront pas nécessairement la qualité d'associé ou de dirigeant de la Société.

10.2 Le conseil de gérance déterminera les pouvoirs et responsabilités, ainsi que la rémunération (le cas échéant) de son ou ses agent(s), la durée de la période de représentation, et toutes autres conditions concernées de telle délégation.

Art. 11. Délibération du Conseil de gérance.

11.1 Le Conseil de gérance choisira un président parmi les Gérants de Candover. Il pourra également choisir un secrétaire, lequel ne sera pas nécessairement un gérant, auquel il incombera d'établir les procès-verbaux des délibérations du conseil de gérance.

11.2 Le conseil de gérance se réunira, sur convocation par un gérant, à Luxembourg.

11.3 Sauf accord contraire de l'ensemble des gérants, une convocation à toute réunion du conseil de gérance sera adressée à tous les gérants avec un préavis d'au moins dix Jours Ouvrables avant telle réunion, sauf en cas d'urgence (auquel cas, toute convocation raisonnablement pratique au regard des circonstances sera adressée aux intéressés), dont la nature sera précisée dans le procès-verbal de la réunion.

11.4 Toute convocation spécifiera l'heure et le lieu de la réunion, et comportera un ordre du jour des questions qui y seront abordées, ainsi que tous documents devant y être diffusés ou présentés.

11.5 Toute convocation de ce type sera adressée à chaque gérant verbalement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyen de communication électronique.

11.6 Il pourra être renoncé à telle convocation avec l'accord de chaque gérant donné par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyen de communication électronique.

11.7 Une réunion du conseil de gérance peut être régulièrement tenue, sans convocation préalable, si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

11.8 Tout gérant peut agir, lors d'une réunion du conseil de gérance, par nomination écrite, ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou autre moyen de communication électronique, un autre gérant pour le représenter en qualité de fondé de pouvoir. Un gérant peut représenter plus d'un seul gérant.

11.9 Aucunes questions ne seront expédiées lors d'une réunion des gérants, à moins que le quorum auquel il est fait référence dans l'article 11.10 ne soit atteint lorsque le conseil passe à l'ordre du jour et le reste lors de l'expédition des dites questions.

11.10 Le quorum pour l'expédition des affaires du conseil de gérance sera de deux gérants, présent ou représentés personnellement à Luxembourg, dont l'un doit être un Gérant Candover (ou son suppléant) et l'autre un Gérant Salmon (ou son suppléant), dans chaque cas, sauf accord écrit des Associés Institutionnels, étant entendu que, si lors d'une réunion régulièrement convoquée du conseil de gérance, le quorum requis n'est pas représenté, cette réunion sera ajournée à tout autre moment (au plus tôt cinq (sauf en cas d'urgence) et au plus tard vingt Jours Ouvrables plus tard) et autre lieu à Luxembourg, (i) tel qu'une majorité des gérants présents à telle réunion (même en l'absence de quorum) pourra en décider raisonnablement; et (ii) notifié à chacun des autres gérants absents. La réunion ajournée pourra, par la suite, être convoquée à nouveau, à tout moment et en tout lieu, et lors de telle réunion convoquée à nouveau, des décisions valables pourront être prises avec seulement deux Gérants de Candover (ou de leurs suppléants), présent ou représentés personnellement, à Luxembourg, lors de cette seconde réunion. La notification d'ajournement devant être adressée aux gérants qui n'étaient pas présents lors de la réunion devant être ajournée doit clairement indiquer que telle notification a trait à une réunion ajournée et que, lorsque cette réunion se tiendra, au moment et à l'endroit indiqués dans la décision, une décision pourra être prise sous réserve que seulement deux Gérants de Candover (ou de leurs suppléants), soient présent ou représentés personnellement, à Luxembourg, lors de cette seconde réunion.

11.11 A moins que les présents Statuts ne prévoient le contraire, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité simple des gérants présents ou représentés.

11.12 Tous gérants peuvent prendre part à une réunion du conseil de gérance par téléphone, visioconférence ou moyen électronique permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment, mis en œuvre depuis le Luxembourg par une majorité des gérants présents personnellement à Luxembourg. Telle participation à une réunion est réputée valoir présence en personne à une réunion des gérants.

11.13 Les délibérations du conseil de gérance seront consignées dans les procès-verbaux, lesquels devront être signés du président. Copie de ces procès-verbaux sera adressée aux gérants dès que possible en pratique après la fin de chaque réunion du conseil de gérance.

11.14 Les gérants seront remboursés pour leurs frais de déplacement et de repas raisonnables supportés du fait de la participation au conseil de gérance de la Société, ou l'exercice de toute activité autorisée au nom de la Société.

Art. 12. Indemnisation.

12.1 La Société indemnifiera et protégera chaque gérant contre tout passif, toute responsabilité, toute créance, tout jugement, toute amende et toute pénalités (les «Demandes») supportées par tel gérant en conséquence d'une action, enquête ou autre procédure, civile, pénale ou administrative, imminente, pendante ou en cours (l'«Action»), introduite par une Personne autre que la Société, ou une autre société du Groupe, en relation avec tous actes ou toute omissions afférents, ou en relation avec sa qualité de gérant. Les Demandes incluront les actions obliques introduites au nom de la Société, ou de toute autre société du Groupe, ou de leurs porteurs de Parts Sociales ou créanciers respectifs, à l'encontre d'un gérant de la Société, ainsi que les demandes de la Société (ou de toute autre société du Groupe, ou de leurs porteurs de Parts Sociales respectifs), aux fins de remboursement de créances par des tiers, sur la base de la responsabilité conjointe du gérant concerné envers le tiers, en plus de celle de la Société (ou de toute autre société du Groupe, ou de leurs porteurs de parts sociales respectifs).

12.2 Aucun gérant ne sera indemnisé en relation avec quelque Demande que ce soit, dans la mesure où celle-ci se rapporte à une fraude commise par tel gérant, ni lorsque le gérant a été reconnu responsable d'une faute intentionnelle ou lourde; sous réserve qu'il ait été établi que cette fraude, faute intentionnelle ou faute lourde, selon le cas, constitue la cause directe et principale de la Demande en relation avec laquelle l'indemnisation en vertu des présentes est recherchée par une juridiction compétente pour connaître de l'affaire, par ordonnance, décision ou jugement définitif.

12.3 Toutes dépenses (y compris tous honoraires d'avocat et frais de contentieux raisonnables) (ensemble les «Dépenses») supportés par un gérant en relation avec une quelconque Action, seront remboursés par la Société, mais uniquement à réception d'un engagement écrit ce gérant à rembourser telles avances sur Dépenses si une juridiction compétente pour connaître de l'affaire décide, par ordonnance, décision ou jugement définitif, que ledit gérant n'est pas en droit d'être indemnisé en liaison avec telle Action. Les Dépenses seront réputées inclure tout passif fiscal que le gérant pourra supporter en conséquence de toute indemnisation ou de tout remboursement dont il pourra bénéficier en vertu des présentes.

12.4 Si une Action à l'encontre d'un gérant par la Société, ou d'une quelconque société du Groupe, vient à être introduite, la Société avancera au gérant ses Dépenses raisonnables, mais en contrepartie d'un engagement écrit de ce gérant à rembourser ces Dépenses dans le cas où une juridiction compétente pour connaître de l'affaire déciderait, par ordonnance, décision ou jugement définitif, non susceptible d'appel, de régler l'Action en faveur de la Société et au détriment du gérant.

12.5 Le gérant ne reconnaîtra aucune responsabilité financière personnelle à l'égard de tiers, ni ne conclura un quelconque accord de règlement en relation avec une Action pour laquelle il demande à être indemnisé en vertu des présentes sans l'autorisation écrite préalable de la Société (laquelle ne pourra être déraisonnablement retardée ou refusée). La Société et le gérant mettront en œuvre tous efforts raisonnables pour coopérer dans le but de convenir de la défense en relation avec toutes Demandes, mais dans le cas où la Société et le gérant ne parviendraient pas à tel accord, le gérant se conformera à toutes instructions données par la Société, à sa discrétion raisonnable.

12.6 L'indemnisation prévue par les présents Statuts ne s'appliquera pas dans la mesure où les Demandes et Dépenses sont susceptibles de donner lieu à recouvrement par un gérant en vertu d'une police d'assurance, à moins que les droits à tel recouvrement ne soient cessibles, et cédés, à la Société, et à moins qu'une déclaration de sinistre en vertu de telle police n'ait été faite par le gérant et poursuivie avec diligence, mais que la compagnie d'assurance ait notifié par écrit son rejet de la demande en indemnisation concernée, ou de toute partie de celle-ci. Lorsqu'une demande d'indemnisation est partiellement payée par la compagnie d'assurance, aucune partie non établie de celle-ci (y compris notamment toutes franchises ou exclusions applicables) ne sera soumise à la restriction ci-dessus, et sera soumise à indemnisation par la Société en vertu des présentes.

12.7 En cas de modification des présents Statuts et/ou si un gérant démissionne, l'indemnisation prévue par les présentes n'en continuera pas moins à s'appliquer aux Demandes et/ou Dépenses en relation avec les actes ou omissions du gérant au cours des périodes durant lesquelles il était en fonction.

Art. 13. Assemblées générales des associés.

13.1 Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance, ou à défaut par des associés représentant plus de la moitié du capital social émis et en circulation de la Société.

13.2 Toutes convocations écrites relatives à une assemblée générale et fixant l'ordre du jour seront effectués conformément à la Loi et indiqueront le lieu et l'endroit de l'assemblée générale.

13.3 Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale pourra avoir lieu sans autre préavis.

13.4 Tout associé est en droit de se faire représenter lors d'une assemblée générale en nommant par écrit une autre personne qui ne sera pas nécessairement un associé.

13.5 Les résolutions des assemblées générales sont valables dans la mesure où elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.6 Néanmoins, les résolutions afférentes à la modification des Statuts seront uniquement adoptées par une assemblée générale des associés, à une majorité, en nombre, représentant au moins les trois quarts du capital social émis et en circulation de la Société.

Art. 14. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle de la Société sera tenue le dernier vendredi du mois de mai à 10 heures (heure luxembourgeoise), au siège social de la Société, ou en tout autre lieu spécifié dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre.

Art. 16. Comptes annuels.

16.1 Au terme de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels de la Société, qui porteront un état de ses immobilisations, ainsi que de ses dettes et de son passif.

16.2 Chaque associé peut inspecter les comptes annuels au siège social de la Société.

Art. 17. Surveillance de la société.

17.1 Si le nombre des associés vient à excéder vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'auront pas nécessairement la qualité d'associé.

17.2 Chaque commissaire aux comptes exercera ses fonctions durant une période prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination.

17.3 Au terme de cette période, les commissaires aux comptes seront reconduits dans leurs fonctions par une nouvelle résolution de l'assemblée générale des associés.

17.4 Lorsque les seuils prévus par l'article 215 de la Loi sont atteints, la Société pourvoira à la vérification de ses comptes annuels par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises qualifiés nommés par l'assemblée générale des associés parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

17.5 Nonobstant les seuils susmentionnés, à tout moment un ou plusieurs réviseurs d'entreprise peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés, qui décidera des conditions générales de son mandat.

Art. 18. Répartition des bénéfices.

18.1 Le solde créditeur du compte de résultat, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

18.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera versé à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital émis.

18.3 Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A seront en droit de percevoir, au prorata, un dividende prioritaire représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B seront en droit de percevoir, au prorata, un dividende prioritaire représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C seront en droit de percevoir, au prorata, un dividende prioritaire représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D seront en droit de percevoir, au prorata, un dividende prioritaire représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E seront en droit de percevoir, au prorata, un dividende prioritaire représentant 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F seront en droit de percevoir, au prorata, un dividende prioritaire représentant 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G seront en droit de percevoir, au prorata, un dividende prioritaire représentant 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H seront en droit de percevoir, au prorata, un dividende prioritaire représentant 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I seront en droit de percevoir, au prorata, un dividende prioritaire représentant 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Après le paiement de ces dividendes prioritaires, tous revenus restant disponibles aux fins de distribution au sein de la Société (correspondant au Montant Disponible), le cas échéant, seront payés aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J.

18.4 En l'absence de Parts Sociales de Catégorie J de la Société en circulation, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I seront en droit de recevoir tout revenu restant disponible pour distribution, le cas échéant, après le paiement au prorata de tous dividendes prioritaires aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G et/ou de Catégorie H.

18.5 En l'absence de Parts Sociales de Catégorie I et de Catégorie J de la Société en circulation, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H seront en droit de recevoir tout revenu restant disponible pour distribution, le cas échéant, après le paiement au prorata de tous dividendes prioritaires aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F et/ou de Catégorie G.

18.6 En l'absence de Parts Sociales de Catégorie H, de Catégorie I et de Catégorie J de la Société en circulation, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G seront en droit de recevoir tout revenu restant disponible pour distribution, le cas échéant, après le paiement au prorata de tous dividendes prioritaires aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D, de Catégorie E et/ou Catégorie F.

18.7 En l'absence de Parts Sociales de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I et de Catégorie J de la Société en circulation, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F seront en droit de recevoir tout revenu restant disponible pour distribution, le cas échéant, après le paiement au prorata de tous dividendes prioritaires aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D et/ou de Catégorie E.

18.8 En l'absence de Parts Sociales de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I et de Catégorie J de la Société en circulation, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E seront en droit de recevoir tout revenu restant disponible pour distribution, le cas échéant, après le paiement au prorata de tous dividendes prioritaires aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C et/ou de Catégorie D.

18.9 En l'absence de Parts Sociales de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I et de Catégorie J de la Société en circulation, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D seront en droit de recevoir tout revenu restant disponible pour distribution, le cas échéant, après le paiement au prorata de tous dividendes prioritaires aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A, de Catégorie B et/ou de Catégorie C.

18.10 En l'absence de Parts Sociales de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I et de Catégorie J de la Société en circulation, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C seront en droit de recevoir tout revenu restant disponible pour distribution, le cas échéant, après le paiement au prorata de tous dividendes prioritaires aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A et/ou de Catégorie B.

18.11 En l'absence de Parts Sociales de Catégorie C, de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I et de Catégorie J de la Société en circulation, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B seront en droit de recevoir tout revenu restant disponible pour distribution, le cas échéant, après le paiement au prorata de tous dividendes prioritaires aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A.

18.12 En l'absence de Parts Sociales de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I et de Catégorie J de la Société en circulation, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A seront en droit de recevoir tout revenu restant disponible pour distribution, le cas échéant.

Art. 19. Dissolution et liquidation.

19.1 L'assemblée générale des associés peut, à la majorité prévue par la Loi, décider la dissolution et la liquidation de la Société, ainsi que des conditions de celle-ci.

19.2 La liquidation sera menée à bien par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, désignées par l'assemblée générale des associés, qui précisera ses/leurs pouvoirs et déterminera sa/leur rémunération.

19.3 Une fois la liquidation de la Société achevée, les actifs de la Société seront répartis entre les associés, en proportion des Parts Sociales détenues par eux.

Art. 20. Dispositions générales. En l'absence de conditions spécifiques dans les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 21. Dispositions transitoires. Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2008.

Définitions

«Affilié» désigne, en relation avec une Personne donnée (dans la présente définition), la «Personne contrôlée», toute Personne qui:

(a) directement ou indirectement, Contrôle, ou est Contrôlé par, ou est sous le même Contrôle que la Personne concernée; ou qui

(b) à un moment ou à un autre, est gérée par (i) le même gestionnaire d'investissement que celui qui gère la Personne Concernée; ou par (ii) un gestionnaire d'investissement qui est Contrôlé par la même Personne que celle qui Contrôle la Personne Concernée;

sous réserve toutefois que, pour éviter toute ambiguïté, aucun associé de la Société ne sera réputé être un Affilié de celle-ci du seul fait de ses droits à nommer certains de ses gérants, ou d'autres droits de protection contractuels, tels que prévus par les présents Statuts ou le Pacte d'associés, et sous réserve des dispositions du Pacte d'associés;

"Aretina" signifiera Aretina Limited, une société à responsabilité limitée de droit chypriote, ayant son siège social à Chypre et son adresse à Panteli Katelari 21, Libra House Office Complex, 2nd floor, Flat/Office 205, P.C. 1097, Nicosia, Chypre, y compris toutes Filiales en propriété exclusive à laquelle elle pourra transférer tout ou partie de ses Parts

Sociales ou autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés, conformément aux dispositions de ce Pacte d'Associés;

«Associés Candover» signifiera:

(1) CANDOVER INVESTMENTS PLC, une société de droit anglais et gallois (immatriculée sous le numéro 01512178), dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN, Royaume-Uni;

(2) CANDOVER 2005 FUND US NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10587, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de Manager Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN, Royaume-Uni;

(3) CANDOVER 2005 FUND US NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10588, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de Manager Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN, Royaume-Uni;

(4) CANDOVER 2005 FUND US NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10589, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de Manager Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN, Royaume-Uni;

(5) CANDOVER 2005 FUND US NO. 4 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10590, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de Manager Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN, Royaume-Uni;

(6) CANDOVER 2005 FUND UK NO. 1 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10583, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de Manager Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN, Royaume-Uni;

(7) CANDOVER 2005 FUND UK NO. 2 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10584, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de Manager Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN, Royaume-Uni;

(8) CANDOVER 2005 FUND UK NO. 3 LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership de droit anglais et gallois, immatriculée sous le numéro LP 10585, dont le principal établissement est sis à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3QL, Royaume-Uni, agissant par l'intermédiaire de Manager Candover Partners Limited (immatriculée sous le numéro 1517104) dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN, Royaume-Uni;

(9) CANDOVER (TRUSTEES) LIMITED, une société de droit anglais et gallois (immatriculée sous le numéro 1740547), dont le siège social est sis au 20 Old Bailey, Candover EC4M 7LN, Royaume-Uni, pour le compte de Candover 2005 Fund Co-Investment Scheme et de Candover 2005 Fund Direct Co-Investment Plan; et

(10) NORTHERN TRUST FIDUCIARY SERVICES (GUERNSEY) LIMITED, agissant ès qualité, en tant que fiduciaire du Candover 2005 Offshore Employee Benefit Trust,

y compris n'importe laquelle de leurs Filiales respectives à laquelle l'un ou l'autre de tels Associés de Candover peuvent transférer l'une ou l'autre de leurs Parts Sociales ou tout autre Titre susceptible d'être prévu par le Pacte d'Associés, mais à l'exclusion de toute autre Personne (autre qu'un Affilié) à laquelle l'un ou l'autre de tels Associés de Candover pourra transférer ses Parts sociales ou autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés;

«Associés Institutionnels» signifiera les Associés Candover et les Associés Salmon ensemble, chacun étant un «Associé Institutionnel»;

«Associés Salmon» signifiera ensemble Aretina et Eyrir Invest;

«Candover» signifiera CANDOVER INVESTMENTS PLC et/ou CANDOVER PARTNERS LIMITED, une private limited liability company dont le siège est sis au 20 Old Bailey EC4M 7LN, London, Royaume-Uni, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 01517104;

«Contrôle» signifiera, en relation avec une Personne donnée, le pouvoir de toute autre Personne de s'assurer:

- (a) au moyen de la propriété, directe ou indirecte, de titres avec droit de vote;
- (b) en vertu de tous pouvoirs conférés par les statuts de cette Personne; ou
- (c) par contrat ou autrement,

que la gestion, les politiques ou les affaires de cette Personne sont conduits conformément à ses souhaits, et «Contrôlé» et «Contrôle» seront interprétés en conséquence;

"Co-Investisseur" signifiera toute Personne à qui tout Associé Candover, Aretina et Eyrir Invest ont transféré tout ou partie de leurs Parts Sociales et autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés, et toutes autres Personnes qui subséquemment reçoivent transfert de tout ou partie de ces Parts Sociales ou tout ou partie de ces autres Titres

susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés, dans chaque cas aussi longtemps qu'ils continuent de détenir ces Parts Sociales et autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés.

«Cotation» signifie l'admission à la cote de tous les Titres Participatifs ou sûretés relatives aux Titres Participatifs de la Société ou de l'une ou l'autre de ses Filiales, directe ou indirectes, sur un Marché Financier Reconnu ou l'enregistrement de tous les Titres Participatifs ou sûretés relatives aux Titres Participatifs de la Société ou de l'une ou l'autre de ses Filiales, directe ou indirectes, conformément à la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières (US Securities Act), telle que modifiée;

«Date de Règlement» a la même signification que dans le Pacte d'Associés;

«Eyrir Invest» désigne Eyrir Invest ehf, une société à responsabilité limitée de droit islandais, dont le siège est sis à Reykjavik, en Islande, dont l'adresse est Skolavordustig 13, 101 Reykjavik, Islande, y compris toutes Filiales en propriété exclusive à laquelle il pourra transféré tout ou partie de ses Parts Sociales ou autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés, conformément aux dispositions de ce Pacte d'Associés;

«Filiale» signifiera, en relation avec une autre Personne, toute autre Personne qui, directement ou non, est Contrôlée par telle Personne; et le terme de «Société-mère» d'une Personne donnée désigne toute autre Personne dont cette personne est une Filiale en ce sens;

"Gérant" signifiera toute Personne qui est un employé, gérant ou administrateur, ou consultant de tout membre du Groupe et qui acquiert, directement ou indirectement via un MEIS, des Parts Sociales ou autres Titres susceptibles d'être prévus par le Pacte d'Associés suivant les dispositions du Pacte d'Associés, collectivement, et chacun un "Gérant", à l'exclusion, pour dissiper tout doute, des employés, gérants, administrateurs et consultants des Associés Institutionnels qui peuvent aussi de temps en temps être nommés en tant qu'administrateur ou gérant de tout membre du Groupe;

«Groupe» signifiera la Société et ses Filiales à tout moment et "membre du Groupe" doit être interprété en ce sens;

«Jour Ouvrable» signifie chaque jour (à l'exclusion des samedis et dimanches) où les banques sont ouvertes à Londres, aux Pays-Bas et à Luxembourg pour l'exécution des activités bancaires normales;

«Marché Financier Reconnu» signifiera Euronext, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange ou tout autre marché de valeurs mobilières reconnu internationalement;

"MEIS" signifiera Stichting Management Stork I and Stichting Management Stork II, qui sont toutes les deux des fondations de droit néerlandais, ayant leur siège social respectivement à Naarden, Pays-Bas, et tout autre programme d'investissement en capital de la gérance, suivant les termes et conditions approuvés de temps en temps par le conseil de gérance de la Société et suivant lequel certains Gérants participeront, directement ou indirectement, dans la Société ou une de ses filiales;

«Pacte d'Associés» désignera le Pacte d'Associés susceptible d'être fait, à un moment ou à un autre, entre la Société et les personnes figurant dans les livres de la Société, à un moment ou à un autre, en qualité de détenteurs d'une ou de plusieurs Parts Sociales de la Société;

«Personne» désigne toute personne physique, association, personne morale, société en commandite simple ou par action, société à responsabilité limitée, société de personnes à responsabilité limitée, société unipersonnelle, joint-venture, coopérative en fiducie, fondation ou autre entité juridique, et inclut les représentants légaux, successeurs et cessionnaires autorisés de telle personne;

«Stork» désigne Stork N.V., une société à responsabilité limitée de droit des Pays-Bas, sise Amersfoortsestraatweg 7, 1412 KA Naarden, Pays-Bas; et

«Titres» signifie toutes les Parts Sociales ou tout autre instrument susceptible d'être émis par la Société à un moment ou à un autre.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de nommer KPMG Audit S.à r.l., dont le siège social est au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B103590, comme réviseur d'entreprise pour une période prenant fin à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés de la Société, conformément à l'article 17 des Statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ quatre mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2008, Relation: LAC/2008/35430. — Reçu trois cent quatre-vingt-deux euros quatre-vingt-dix cents
à 0,5%: 382,90 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008125243/211/1378.

(080145855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2008.

Canons Close S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.138.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 3 septembre 2008 que:

- Monsieur Benoit Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 3 septembre 2008,

- le nombre de gérants dans la Société a été diminué de 4 à 3.

Depuis le 3 septembre 2008, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, né le 1^{er} Novembre 1977 à Kilkenny (Ireland), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), ayant son adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, (Etats-Unis d'Amérique).

- Monsieur Hendre Wesson, né le 22 septembre 1978 à East London (L'Afrique du Sud), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2008.

Pour extrait conforme

Residential Initiatives II S.a r.l

Signature

Référence de publication: 2008127436/9443/30.

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2008, réf. LSO-CV02074. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080148208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2008.

Michaud & Chailly S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 109.336.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2008.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2008128117/1051/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 octobre 2008, réf. LSO-CV01697. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080149609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2008.